

—

Philippe Herren
Hans Utz
Larissa Zogg

LA SÉCURITÉ PARLONS-EN !

Questions autour de la politique
de sécurité de la Suisse

La sécurité : parlons-en !

**Questions autour de la politique
de sécurité de la Suisse**

LA SÉCURITÉ : PARLONS-EN !

**Questions autour de la politique
de sécurité de la Suisse**

Publié en collaboration avec :

**Haute école pédagogique de Lucerne
Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

PH LUZERN **PÄDAGOGISCHE** **HOCHSCHULE**

Staatssekretariat für Sicherheitspolitik SEPOS
Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS
Segreteria di Stato della politica di sicurezza SEPOS
State Secretariat for Security Policy SEPOS

Haute école pédagogique de Lucerne ;
Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS

Ce support pédagogique a été réalisé en collaboration avec la Conférence
des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Direction de projet : Peter Gautschi, Larissa Zogg
Auteurs : Philippe Herren, Hans Utz, Larissa Zogg
Relecture contenu : hep Verlag AG et Éditions Loisirs et Pédagogie
Relecture typographique : Evelyne Brun

Édition 2026 (2^e édition)
© LEP Loisirs et Pédagogie SA, 2026
Le Mont-sur-Lausanne

ISBN 978-2-606-01427-8
LEP 935623B1
I 0526NEO
Tous droits réservés pour tous les pays

La 2^e édition correspond à la 3^e édition en allemand.

www.editionslep.ch



Site web : politique-de-securite.ch

Autres langues :

→ Wie sicher sind wir ?

978-3-0355-3208-1, sicherheits-politik.ch

→ Quanto siamo al sicuro ?

979-12-81824-34-8, politica-di-sicurezza.ch

TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce que la sécurité ? 6

Le support pédagogique 9

MODULE DE BASE INTERDISCIPLINAIRE

La sécurité : parlons-en ! 11

A Catastrophes et situations d'urgence 16

B Cyberspace et désinformation 21

C Extrémisme et criminalité organisée 26

D Dynamique de l'armement 32

E Conflit armé 38

MODULE HISTORIQUE

LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ AU FIL DU TEMPS 45

A Henri Guisan 48

B Sándor Radó 50

C Jakob Annasohn 52

D Pierre Graber 54

E Susi Noger 56

F Peter Gasser 58

G Elisabeth Kopp 60

H Andreas Gross 62

I Christoph Blocher 64

J Mengia Caflisch 66

MODULE POLITIQUE

La sécurité face aux tensions de la société 69

A Quel niveau de sécurité – et avec quels sacrifices ? 72

B Qui assure la sécurité et quel en est le coût ? 77

C La neutralité renforce-t-elle ou affaiblit-elle la sécurité de la Suisse ? 82

D La politique de paix renforce-t-elle la sécurité de la Suisse ? 85

E Exportations de matériel de guerre : renforcer ou affaiblir la sécurité de la Suisse ? 89

QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ ?

La sécurité est la base de l'épanouissement individuel, de notre cohabitation pacifique et démocratique, ainsi que de notre prospérité. Ce que la sécurité signifie pour nous dépend de l'environnement dans lequel nous grandissons et vivons.

L'absence de sécurité signifie que l'on est exposé à un danger ou à une menace. Ces derniers peuvent être imminents ou soudains et modifier notre sentiment de sécurité de manière insidieuse ou brutale.

Exercice :

Discutez à deux des tâches suivantes :

- Vous êtes en train de souper avec votre famille lorsque la terre se met à trembler. Comment réagissez-vous ?
- Des cybercriminels ont accédé à votre ordinateur et vous font du chantage en vous menaçant de publier des photos personnelles. Comment réagissez-vous ?
- Vous soupçonnez une amie d'être en contact avec un groupe extrémiste depuis un certain temps. Comment réagissez-vous ?
- Vous apprenez dans les médias qu'une cyberattaque a paralysé l'ensemble du trafic des paiements numériques en Suisse. Il vous reste vingt francs dans votre porte-monnaie. Comment réagissez-vous ?

Des questions comme celles-ci montrent que nous sommes exposés à des dangers et des menaces dans les domaines les plus divers de notre vie.

La sécurité ne va pas de soi.

Sécurité collective et individuelle

La sécurité revêt différentes dimensions. Selon le type de menace, la priorité est donnée soit à la sécurité collective, soit à la sécurité individuelle.

Exercice :

Étudiez à la page 7 les domaines de la sécurité collective et de la sécurité individuelle. Quels sont les dangers et les menaces qui vous viennent à l'esprit dans les différents domaines ? Notez-les sous forme de mots-clés.

Climat :

Environnement :

Politique :

Approvisionnement :

Famille :

Internet / médias sociaux :

Santé :

Finances :

Sport / Hobby :

Transports :

Réduire les risques – augmenter la sécurité

Au cours de notre vie, nous sommes constamment confrontés à de nouvelles menaces et à de nouveaux dangers.^① Nous évaluons leurs risques et apprenons à nous comporter en conséquence. Plus nous estimons que les dommages causés par un danger ou une menace sont faibles et que sa survenue est peu probable, plus nous sommes prêts à prendre un risque.

① Une menace implique une volonté de nuire à la Suisse ou à ses habitants et ses habitantes, ou du moins de s'accommoder d'une telle atteinte. Un danger n'implique pas de volonté de nuire (p. ex. dangers naturels ou techniques).

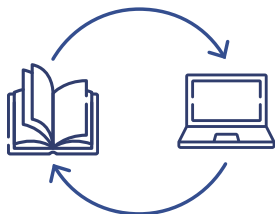
Dans notre vie quotidienne, nous pouvons réduire les risques par notre comportement personnel, par exemple en respectant le code de la route dans le trafic routier. À l'inverse, nous pouvons augmenter les risques en adoptant un comportement imprudent, par exemple en publiant des informations personnelles sur internet.

Pour la sécurité collective, l'État crée les conditions nécessaires, par exemple en garantissant la sécurité en matière de droit par le biais de différentes institutions, en s'engageant pour l'environnement et le climat ou en assurant la disponibilité des médicaments et des sources d'approvisionnement énergétique. De telles tâches relèvent de la politique de sécurité.

Le terme « politique de sécurité » regroupe toutes les mesures étatiques qui garantissent la sécurité de la population et de l'État.

Ce support pédagogique traite de la politique de sécurité de la Suisse.

LE SUPPORT PÉDAGOGIQUE



Brochure et site web

Le support pédagogique « La sécurité : parlons-en ! » se compose de la présente brochure et du site web **politique-de-securite.ch**. Les contenus de la brochure et du site web se complètent. Le support vous permet...

- de découvrir les multiples défis de la politique de sécurité suisse à travers différentes perspectives ;
- de vous faire votre propre opinion sur les dangers et les mesures de protection et d'en discuter avec vos collègues ;
- de réfléchir à votre contribution personnelle à la sécurité ;
- d'intégrer vos connaissances dans des produits que vous présenterez à vos collègues.



La brochure contient des textes de base et des illustrations. Vous y trouverez également de la place pour vos notes personnelles.



Le site web contient des interviews, des sources et des opinions, ainsi que des informations actuelles. Il contient également un wiki dans lequel vous trouverez des explications sur les termes les plus importants.

→ politique-de-securite.ch

Trois modules

Le support pédagogique est structuré en trois modules. Vous abordez d'abord la politique de sécurité actuelle avant de tourner votre regard vers le passé et l'avenir.



MODULE HISTORIQUE

La politique de sécurité au fil du temps

Produit :
Podcast



MODULE DE BASE INTERDISCIPLINAIRE

La sécurité : parlons-en !

Produits :
Fiche d'information
Graphique en toile d'araignée



MODULE POLITIQUE

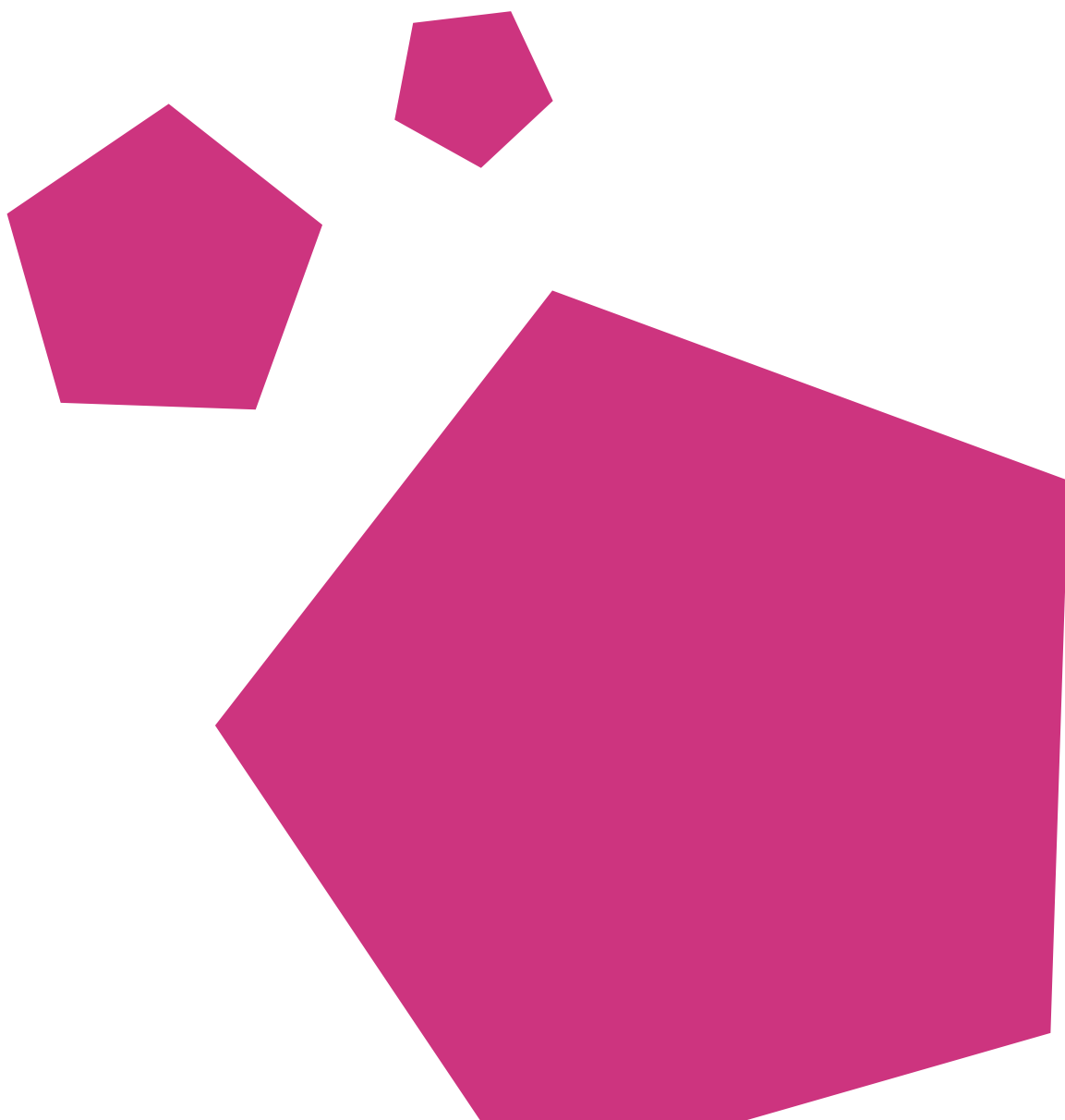
La sécurité face aux tensions de la société

Produit :
Table ronde



LA SÉCURITÉ: PARLONS-EN!

Module de base interdisciplinaire



« La situation actuelle en matière de sécurité et les changements géopolitiques nous obligent, après des décennies d'un ordre mondial supposé sûr, à nous confronter de nouveau à des scénarios que nous ne pensions plus possibles. L'attaque russe contre l'Ukraine a détruit l'idée d'un ordre de paix durable en Europe et a profondément modifié l'ordre sécuritaire européen. La Suisse doit réagir à cette situation. »

Conseiller fédéral Martin Pfister à l'occasion du 25^e anniversaire d'Avenir Suisse à Zurich, jeudi 13 novembre 2025

La **politique de sécurité** suisse s'occupe principalement de la sécurité collective. L'État identifie les menaces et les dangers qui représentent un risque pour le pays et la population. Il prend des mesures de prévention pour minimiser ces risques et pour limiter les dommages potentiels. Dans une démocratie directe, les citoyens décident, par le biais de votations, des instruments et des ressources à utiliser contre les menaces et les dangers actuels. Ce faisant, ils procèdent à une évaluation des coûts et des bénéfices.

La Suisse définit sa politique de sécurité dans la Stratégie de sécurité en matière de politique de sécurité 2026. Celle-ci identifie les menaces et les dangers actuels pour la Suisse et montre comment le pays y fait face.

Aperçu de la politique de sécurité suisse

Pendant des décennies, la Suisse a bénéficié d'un environnement stable et pacifique. Mais l'attaque de la Russie contre l'Ukraine marque un tournant dans la politique de sécurité en Europe et montre que la sécurité ne va pas de soi. Aujourd'hui, la politique internationale est de nouveau fortement marquée par la politique de puissance, les règles internationales étant de plus en plus souvent ignorées. En outre, les menaces liées à l'espionnage, à la désinformation et aux cyberattaques continuent de croître, tandis que le terrorisme et le crime organisé restent des menaces persistantes. La combinaison de ces menaces fait partie intégrante de la guerre hybride.

Qu'entend-on par « conflit hybride » ?

Les conflits hybrides sont généralement menés de manière dissimulée et combinent différents moyens tels que les cyberattaques, le sabotage, la pression économique et la désinformation. Ils se situent dans une zone grise entre la guerre et la paix afin d'atteindre des objectifs politiques.

Les conflits hybrides ont considérablement augmenté en Europe, tant en termes d'ampleur et de qualité que de diversité des moyens utilisés. Ce sont surtout les États autocratiques qui recourent à ces instruments pour imposer leurs intérêts et affaiblir les États européens.

Pour la Suisse, cela signifie qu'elle doit se préparer aux conflits hybrides et élargir ses capacités de protection et de défense afin de mieux se prémunir contre les menaces nouvelles et existantes. La stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de sécurité définit les mesures et les moyens permettant d'atteindre cet objectif.

Le matériel didactique résume les menaces et les dangers identifiés dans la stratégie de politique de sécurité en cinq scénarios de menace :



A CATASTROPHES ET SITUATIONS D'URGENCE

→ page 16

Situations de crise causées par l'humain, la technologie et la nature ; vulnérabilité croissante due au réchauffement climatique, à l'urbanisation et à la numérisation (par exemple, multiplication des catastrophes naturelles dues à la pollution environnementale, risque accru de pandémies dû à la mondialisation, etc.)



B CYBERESPACE ET DÉSINFORMATION

→ page 21

Sabotage et manipulation des infrastructures critiques et de l'opinion publique par des cyberattaques, des campagnes de désinformation, de l'espionnage, etc., dans le cyberspace et l'espace informationnel



C EXTRÉMISME ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE

→ page 26

Activités déstabilisatrices d'acteurs extrémistes et terroristes contre l'ordre démocratique fondamental ; radicalisation politique et religieuse d'individus et de groupes pouvant aller jusqu'à la violence ; criminalité organisée et activités transfrontalières de structures mafieuses



D DYNAMIQUE DE L'ARMEMENT

→ page 32

Renforcement des moyens militaires existants et développement et prolifération de nouveaux systèmes d'armes, par exemple les drones, les systèmes autonomes, les armes hypersoniques, le contrôle des armes de destruction massive (nucléaires, biologiques, chimiques)



E CONFLIT ARMÉ

→ page 38

Attaque militaire contre l'Europe et la Suisse à l'aide de moyens hybrides et conventionnels dans tous les domaines d'action (terre, air, eau, cyberspace, espace informationnel, espace électromagnétique, espace extra-atmosphérique)

Comment la Suisse renforce-t-elle sa sécurité face à ces menaces ?

Pour se protéger et se prémunir contre ces menaces, la Suisse suit une **approche globale concernant la sécurité**. Celle-ci est définie dans la stratégie du Conseil fédéral concernant la politique de sécurité 2026. Cette approche vise essentiellement à instaurer une conception large de la sécurité. Ainsi, des domaines tels que la politique étrangère et économique, la communication, l'énergie, les transports, la migration, la sécurité des frontières et la politique de santé sont considérés comme faisant partie intégrante de la politique de sécurité. Ils contribuent également à la prévention, à la protection et à la défense contre les menaces actuelles. La sécurité globale ne peut fonctionner que si la Confédération, les cantons, les communes et les acteurs politiques, économiques, scientifiques et sociaux agissent de concert. Contrairement à la politique de sécurité menée pendant la guerre froide, qui suivait déjà une approche globale, la coopération internationale fait aujourd'hui partie intégrante de cette approche, car les menaces actuelles sont pour la plupart transfrontalières.

Pour mettre en œuvre cette approche de la sécurité globale, la politique de sécurité suisse s'articule autour de trois axes.

① Renforcer la résilience

Le premier axe vise à **renforcer la résilience de la Suisse**. L'objectif est d'identifier à un stade précoce les vulnérabilités, de les réduire ou de les prévenir complètement. Cela implique de sensibiliser davantage la société et l'économie aux risques, de mettre en place un système efficace de détection précoce et d'anticipation des menaces et de consolider la gestion des crises. Parallèlement, il s'agit de réduire les dépendances économiques et technologiques afin de garantir la capacité d'action de la Suisse, même dans des situations difficiles.

② Améliorer la défense et la protection

Le deuxième axe d'action intervient lorsque des menaces et des dangers surviennent malgré les mesures de prévention. Il vise à améliorer la **capacité de la Suisse à repousser les attaques et à protéger les personnes et les infrastructures**. À cette fin, la sécurité intérieure est renforcée en permanence, notamment par une lutte efficace contre les cyberattaques, l'espionnage, le terrorisme, l'extrémisme violent, la prolifération d'armes et le crime organisé. Cela passe par des mesures telles que la prévention, le renforcement de l'échange de données entre les services de police ou encore la mise en place d'instruments supplémentaires de lutte contre le blanchiment d'argent. Parallèlement, la protection de la population est développée afin de pouvoir faire face aux dangers liés à la technologie, à la nature et à la société, ainsi qu'aux risques sanitaires mondiaux.

③ Renforcer la capacité de défense

La troisième orientation intervient lorsque la Suisse est victime d'une attaque armée. Dans ce cas, **l'armée doit renforcer sa capacité de défense de manière ciblée**. Parallèlement, il est essentiel de développer la coopération internationale dans le domaine de la défense afin que la Suisse puisse se défendre avec ses États partenaires si elle n'est plus en mesure de se protéger seule. Cette capacité de coopération (« interopérabilité ») doit déjà être développée et mise en pratique en temps de paix par des exercices communs, des coopérations en matière d'armement et l'échange de données relatives à la sécurité.

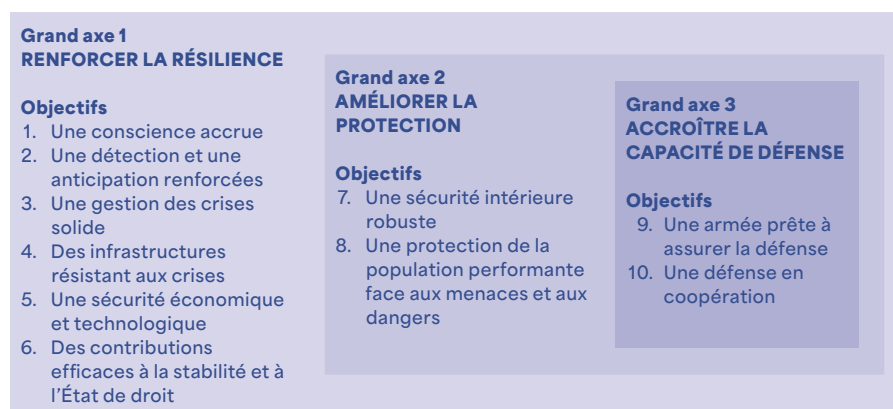


Illustration 1:
Les grands axes et les dix objectifs de la stratégie en matière de politique de sécurité 2026

OBJECTIF

Dans ce module, vous apprendrez à connaître les menaces et les dangers pour la Suisse ainsi que les institutions compétentes en matière de politique de sécurité. Après avoir étudié ces documents, vous serez en mesure de répondre aux questions suivantes :

- Comment évaluez-vous le risque des menaces et dangers actuels ?
- Quels sont les instruments et les ressources utilisés en Suisse pour minimiser les risques ?
- Comment pourriez-vous apporter une contribution personnelle à la sécurité en Suisse ?

VOTRE PROJET

Vous vous procurez en groupe une vue d'ensemble des dangers et des menaces qui existent, chaque membre du groupe élaborant un à deux scénarios de danger.



Vous rédigez une fiche d'information sur chacun des scénarios que vous avez traités et vous la partagez avec votre groupe.



Sur la base des informations recueillies, vous êtes en mesure de présenter votre évaluation de la sécurité de la Suisse sous la forme d'un graphique en toile d'araignée.

MARCHE À SUIVRE

- 1 Réolvez la tâche initiale sur le site internet. Vous effectuez une première évaluation de la sécurité en Suisse. Vous n'avez pas besoin de connaissances préalables. Votre évaluation est représentée dans un graphique en toile d'araignée.
- 2 Choisissez un à deux scénarios de danger. Formez des groupes de trois à cinq personnes. Veillez à ce que tous les scénarios soient pris en compte au sein de votre groupe.
- 3 Approfondissez les scénarios que vous avez choisis. Les supports suivants sont à votre disposition :
 - Entretiens avec des experts et des praticiens → [site web](#)
 - Informations professionnelles → [brochure](#)
 - Sources et opinions → [site web](#)
 - Liens vers d'autres articles et informations complémentaires → [site web](#)

Ouvrez dès le début votre fiche d'information avec la fonction correspondante sur le site web. Répondez aux questions au fur et à mesure.

- 4 Partagez les cinq scénarios au sein de votre groupe et utilisez les fiches d'information de vos collègues pour vous informer sur tous les scénarios.
- 5 Vous avez maintenant acquis de nombreuses nouvelles connaissances et vous êtes prêt pour la tâche finale : créez un deuxième graphique en toile d'araignée sur le site web et comparez le résultat avec votre première évaluation. Discutez de vos conclusions en groupe.

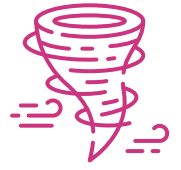


C'est parti sur le site web !

Enregistrez-vous une première fois pour le module de base et commencez ensuite par la tâche initiale.



CATASTROPHES ET SITUATIONS D'URGENCE



Vos notes sur la vidéo :

Qu'entend-on par catastrophes et situations d'urgence ?

→ page 17

Quelle est la vulnérabilité de la Suisse face aux catastrophes et aux situations d'urgence ?

→ page 18

Qui est responsable de la protection de la population ?

→ page 19

Qu'entend-on par catastrophes et situations d'urgence ?

Dans la politique de sécurité suisse, les catastrophes et les situations d'urgence sont définies comme des événements et des situations qui ne peuvent pas être maîtrisés par les personnes concernées. Par **catastrophes**, on entend des événements qui surviennent soudainement. Les **situations d'urgence** sont des situations qui se développent sur une longue période et qui peuvent durer longtemps.

Les catastrophes et les situations d'urgence peuvent être causées par la nature, la technique ou l'homme.

NATURE	TECHNIQUE	HUMAIN
Dangers naturels hydrologiques / météorologiques - Grêle - Forte pluie avec ruissellement de surface - Fortes chutes de neige - Fortes formations de glace - Tempête / ouragan - Vague de froid - Canicule - Sécheresse - Incendie de forêt / de culture Dangers gravitationnels - Crue - Coulée de boue - Avalanche - Dangers liés aux glaciers - Glissement de terrain, lave torrentielle - Chute de rocher, éboulement - Affaissement, doline Dangers naturels sismiques et volcanologiques - Tremblement de terre - Éruption volcanique à l'étranger Propagation d'organismes nuisibles - Propagation des espèces envahissantes - Dissémination massive de parasites agricoles et forestiers Autres risques naturels - Tsunami lacustre - Chute de météorite - Tempête solaire	Accidents de transport de personnes - Accident d'avion - Accident de train de voyageurs, de bateau de passagers, de circulation routière Accidents de transport de marchandises dangereuses - Accident de transport aérien, ferroviaire, naval, routier de marchandises dangereuses - Accident de transport de substances hautement radioactives Accidents dans les installations de production, de distribution et de stockage - Accident dans une installation N, B, C, dans une infrastructure de distribution de gaz naturel ou de produits pétroliers - Accident dans une centrale nucléaire - Accident dans un ouvrage d'accumulation Événements dommageables touchant des constructions - Incendie / explosion de bâtiment - Défaillance / effondrement de bâtiment - Incendie / effondrement de tunnel ou de pont - Défaillance / effondrement d'une infrastructure de protection Pannes et restrictions des infrastructures critiques - Défaillance d'approvisionnement en denrées alimentaires, eau, médicaments, soins médicaux, gaz naturel, pétrole, électricité, défaillance des services informatiques, médias, services postaux et logistiques, systèmes de localisation et navigation [...]	Maladies humaines et animales - Épidémie / pandémie - Prolifération de germes multi-résistants - Épizootie - Contamination de denrées alimentaires, de l'eau potable, de l'air, des sols Dangers politiques - Pression politique / chantage exercé de l'étranger - Menace sur des intérêts suisses à l'étranger - Désinformation et propagande - Attentat politique Criminalité - Criminalité organisée/économique - Espionnage et sabotage - Enlèvement / prise d'otages Terrorisme - Attentat conventionnel - Attentat au moyen d'un véhicule - Attentat N, B, C [...] Cybermenaces - Cybercriminalité - Cyberespionnage et sabotage Conflits armés - Attaque militaire [...] Autres dangers sociétaux - Afflux de réfugiés - Grève, troubles, panique collective [...]

Source : Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Liste des dangers. 3^e édition. Berne 2023, pp.16-17.

Afin d'être le mieux prémunies possible face aux catastrophes et aux situations d'urgence, les institutions compétentes (organisations de protection civile, sapeurs-pompiers, cellules de crise régionales, etc.) anticipent les scénarios possibles, analysent en permanence la situation et se préparent à la crise au moyen d'exercices et de plans d'urgence.

Quelle est la vulnérabilité de la Suisse ?

Différents facteurs contribuent à la qualité de vie élevée et à la grande prospérité de la Suisse. Mais en ce qui concerne les catastrophes et les situations d'urgence, la médaille a aussi son revers.

Illustration 2 :
Les deux faces de la médaille

Prospérité Infrastructure Densité de population Monnaie Commerce extérieur Participation politique		Exigences Vulnérabilité Ampleur des dégâts Risque Dépendance Vitesse de réaction
CÔTÉ FACE La Suisse peut faire face aux situations d'urgence et aux catastrophes de manière relativement sereine grâce à sa bonne situation de départ.		REVERS DE LA MÉDAILLE D'un autre côté, cette bonne situation de départ fait que la Suisse est particulièrement vulnérable aux catastrophes et aux situations d'urgence.
Prospérité La Suisse est l'un des pays les plus riches du monde. Outre la grande prospérité privée, la situation financière de la Confédération, des cantons et des communes est généralement solide, comparée à celle d'autres États.		Exigences La prospérité élevée va de pair avec une attente forte de la population et une faible disposition à renoncer en cas de crise. Une crise peut donc entraîner une instabilité politique.
Infrastructure L'infrastructure (soins de santé, éducation, communication, mobilité, approvisionnement, élimination des déchets, etc.) est bien développée.		Vulnérabilité L'infrastructure fortement interconnectée est particulièrement vulnérable. Les catastrophes naturelles et les défaillances techniques ou humaines peuvent causer d'immenses dégâts sans préavis.
Densité de population Le Moyen-Pays (aussi appelé « Plateau ») est densément peuplé et bien desservi.		Ampleur des dégâts En raison de la forte densité de population, une défaillance technique à petite échelle – ou plus encore une catastrophe à grande échelle – entraîne des dommages énormes.
Monnaie La monnaie suisse est forte.		Risque La monnaie suisse est un placement attractif en raison de sa stabilité et de sa force en temps de crise. De ce fait, le franc suisse gagne en valeur en temps de crise, ce qui renchérit les exportations depuis la Suisse.
Commerce extérieur La prospérité de la Suisse repose sur une économie productive, orientée vers l'exportation et l'innovation, avec une forte valeur ajoutée.		Dépendance En raison de son orientation vers l'exportation, l'économie suisse est fortement dépendante des livraisons de l'étranger et de la demande à l'étranger.
Participation politique La politique suisse s'appuie largement sur le fédéralisme, sur la participation politique du peuple ainsi que sur les partis et les associations.		Vitesse de réaction La prise de décision largement soutenue dans la politique suisse peut entraver les décisions opportunes et impopulaires en cas de crise. Lors de telles crises, le pays peut être vulnérable au populisme, aux positions radicales, aux divisions sociales, etc.

La capacité d'un pays à faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence ne dépend pas seulement de sa prospérité et de ses infrastructures, mais aussi de son ordre politique, de son intégration internationale et de sa cohésion sociale. Les crises surviennent de plus en plus souvent simultanément. Les phénomènes naturels, les défaillances techniques et les facteurs sociaux peuvent se renforcer mutuellement et toucher plusieurs domaines de la vie en même temps. La Suisse est organisée selon un système fédéral, décentralisé et subsidiaire. Ces structures permettent de trouver des solutions adaptées aux niveaux local et régional et renforcent la responsabilité individuelle des cantons, des communes et de la popula-

tion. Parallèlement, le système politique est fortement axé sur la participation et le consensus. Ces processus politiques renforcent l'acceptation des décisions, mais sont souvent très lents en cas de crise aiguë, ce qui limite la rapidité de réaction. C'est pourquoi une coordination claire entre les différents niveaux de l'État est cruciale, en particulier dans les situations de crise complexes ou qui s'aggravent rapidement (« logique d'interconnexion »).

La Suisse est étroitement liée à l'Europe et au reste du monde dans tous les domaines (politique, économie, recherche et développement). Cette ouverture est une source essentielle de sa prospérité, mais elle entraîne également des dépendances. Ces dépendances concernent en particulier l'approvisionnement énergétique, les transports, les biens de santé et les infrastructures numériques et peuvent rapidement avoir des répercussions sur la sécurité en cas de crise. Le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, la sécurité des flux de données et financiers, l'accès aux marchés internationaux et la stabilité des conditions-cadres politiques et économiques à l'étranger sont essentiels pour la Suisse. C'est pourquoi les crises internationales et les tensions géopolitiques ont un impact rapide sur la Suisse, même si celle-ci n'est pas directement touchée.

De plus, la Suisse est aujourd'hui moins protégée par sa situation géographique qu'auparavant. Les crises mondiales, la désinformation, les cyberattaques ou le chantage économique ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. En outre, des perturbations qui ne sont pas immédiatement visibles peuvent considérablement entraver la gestion des situations de crise. Dans le même temps, l'ordre international fondé sur des règles, dont la Suisse dépend particulièrement en raison de son interdépendance et de sa petite taille, est soumis à une pression croissante. La politique de puissance, le recours à la force et le non-respect du droit international accroissent l'insécurité, même pour les États stables.

Pour faire face aux situations d'urgence et aux catastrophes, il ne suffit donc pas de se fier aux atouts existants. Dans ce contexte, la résilience ne signifie pas seulement une préparation technique, mais aussi la confiance dans les institutions, une communication efficace et la capacité de la société à gérer l'incertitude. Une société résiliente, des partenariats internationaux fiables, la protection des infrastructures critiques et la capacité à rester opérationnel même sous pression sont essentiels. Les débats politiques libres, la confiance dans les institutions étatiques et la gestion de la désinformation jouent notamment un rôle central dans la gestion des catastrophes et des situations d'urgence, telles que les pandémies ou les catastrophes environnementales.

Qui est responsable de la protection de la population ?

La protection de la population est l'instrument central permettant de gérer de manière coordonnée ces catastrophes et situations d'urgence. Elle regroupe **la police, les pompiers, les services de santé, les services techniques et la protection civile**. Ensemble, ils veillent à protéger la population et ses moyens de subsistance en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé.

Au quotidien, la police, les pompiers et les services de secours interviennent généralement de manière autonome. La protection de la population n'entre en jeu que lorsqu'un événement touche plusieurs organisations à la fois et que leur intervention doit être coordonnée par un organe de conduite commun (cellule de crise). C'est notamment le cas lors de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs.

La protection de la population relève en premier lieu de la compétence des cantons. Ceux-ci s'organisent en collaboration avec les communes et les régions, en fonction des risques spécifiques qui pèsent sur le canton ou la région. La Confédération apporte son soutien notamment en matière de coordination, de formation et de recherche.

Lors d'événements graves et de longue durée, la protection civile renforce et soulage les autres organisations de la protection de la population et fournit des prestations spécialisées pour la protection de la population. Lors d'événements majeurs, de catastrophes et de situations d'urgence, ainsi qu'en cas de conflit armé, la protection civile est chargée des tâches suivantes :

- la protection et le sauvetage de la population,
- la prise en charge des personnes en quête de protection,
- le soutien aux organes de conduite,
- le soutien aux organisations partenaires,
- la protection des biens culturels.

Les principaux instruments de gestion des catastrophes et des situations d'urgence sont la protection de la population et la protection civile :

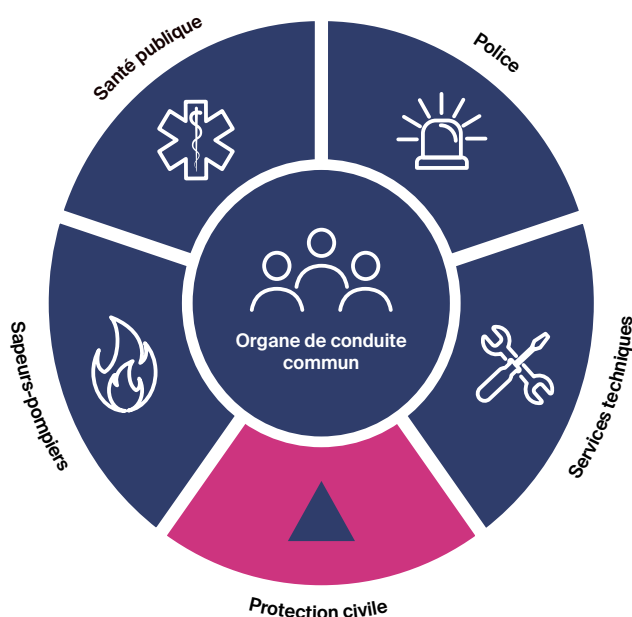


Illustration 3 :
Le réseau de protection de la population



Poursuivez votre visite sur le site web !

Découvrez-y les sources et les avis sur le scénario de menace A « Catastrophes et situations d'urgence ».



CYBERESPACE ET DÉSINFORMATION



Vos notes sur la vidéo :

Comment l'espace numérique modifie-t-il la politique de sécurité ?

→ page 22

Quelles sont les différentes formes de cybercriminalité ?

→ page 23

Qui menace dans le cyberspace ?

→ page 23

Comment se défendre contre les cybermenaces ?

→ page 23

Qu'entend-on par activités d'influence et désinformation ?

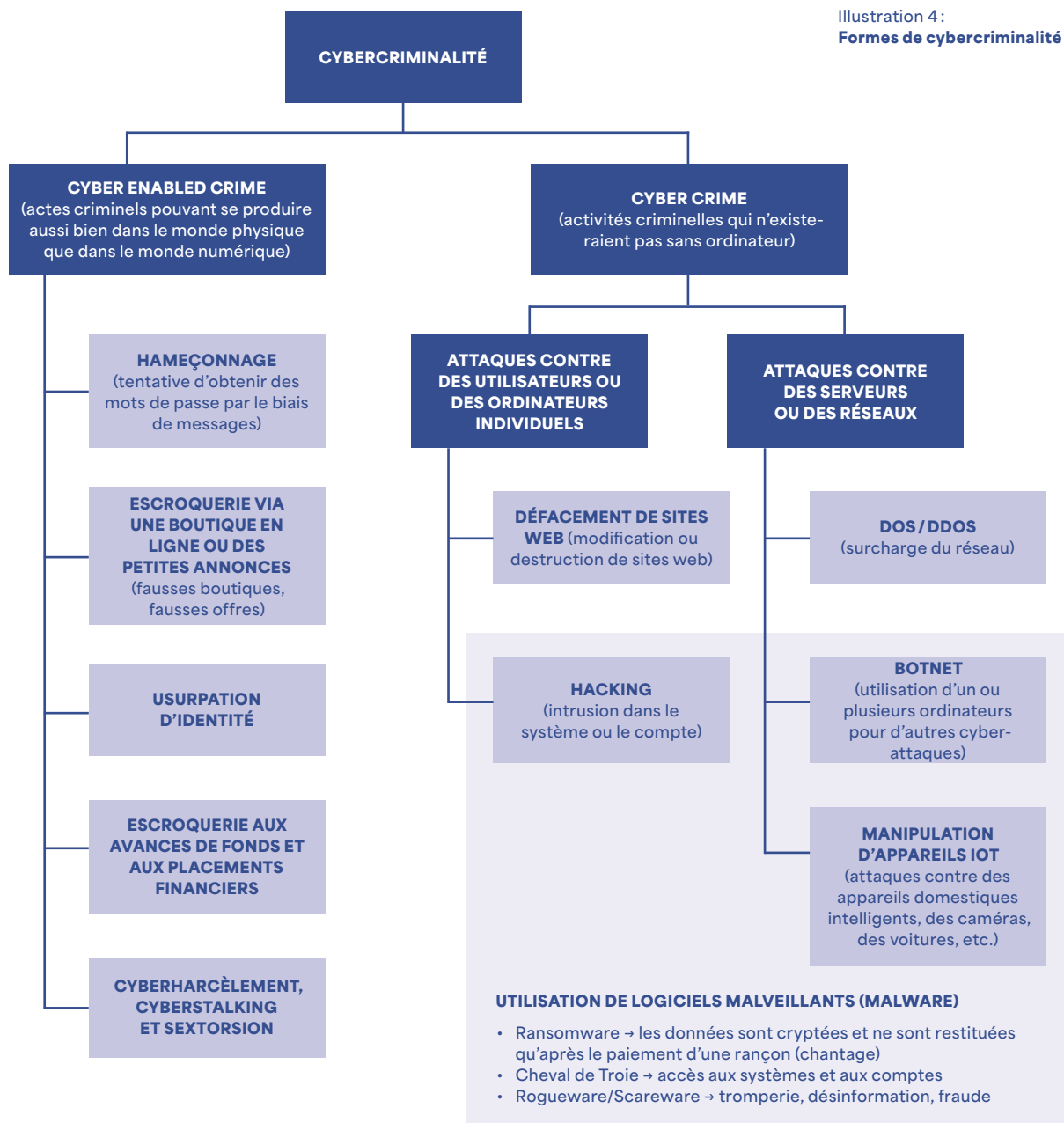
→ page 24

Comment l'espace numérique modifie-t-il la politique de sécurité ?

Le **cyberespace et l'espace informationnel**, c'est-à-dire tout ce qui touche aux systèmes numériques, aux médias traditionnels et numériques, aux canaux d'information et aux réseaux sociaux, jouent un rôle de plus en plus important dans la politique de sécurité.

Les cyberattaques servent à obtenir des informations ou à endommager des infrastructures critiques. La désinformation présente de manière ciblée les États comme incapables ou négatifs. Les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle facilitent ces tentatives d'influence. Ce type d'attaques, qui s'inscrit dans le cadre d'une guerre hybride, a fortement augmenté ces dernières années. La polarisation et la désinformation constituent un défi particulier pour la Suisse, car ses processus décisionnels politiques sont axés sur des discussions et des compromis fondés sur des faits.

Illustration 4 :
Formes de cybercriminalité



Quelles sont les différentes formes de cybercriminalité ?

On peut distinguer deux formes de cybercriminalité (voir illustration 4). D'une part, les criminels commettent désormais des délits traditionnels tels que la fraude via Internet (cyber enabled crime) ; d'autre part, il existe des délits qui visent explicitement les ordinateurs et les données (cyber crime).

Qui menace dans le cyberspace ?

Dans le cyberspace, les auteurs vont des pirates amateurs (appelés « script kiddies ») aux organes étatiques. Entre les deux, on trouve des pirates professionnels qui tentent d'accéder à des données sensibles, d'extorquer des rançons à l'aide de logiciels de chantage (ransomware) et de causer de graves dommages aux systèmes, réseaux et autres infrastructures. La menace est particulièrement importante dans le domaine de la cybercriminalité professionnelle ou organisée ainsi que de l'espionnage et du sabotage d'État.

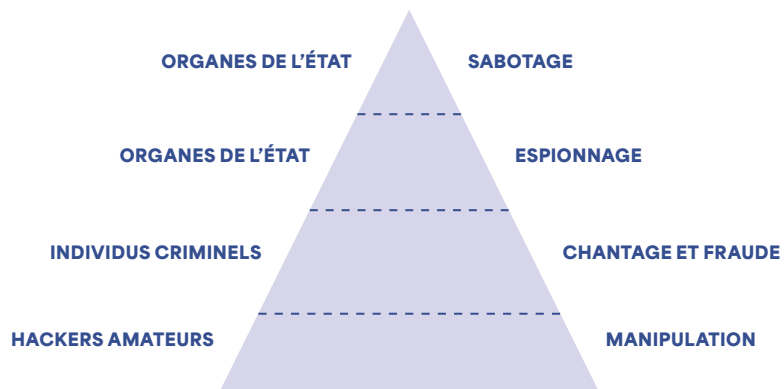


Illustration 5:
Pyramide des menaces

Dans les cas extrêmes, les organes étatiques et les organisations professionnelles peuvent saboter des **infrastructures critiques**. Il s'agit de toutes les infrastructures dont la défaillance, la perturbation ou la destruction a de graves répercussions sur la société, l'économie et l'État. En font partie les secteurs suivants : autorités, énergie, transports, santé (soins médicaux), finances, information et communication, alimentation, élimination des déchets et sécurité publique.

Comment se défendre contre les cybermenaces ?

Les principes clés de la défense contre les cybermenaces

Principe de la responsabilité individuelle : en principe, chaque personne ou organisation est responsable de sa propre sécurité dans le cyberspace. Des outils logiciels ainsi que le respect de règles de comportement fondamentales offrent une protection : ne jamais ouvrir un e-mail, des fichiers joints ou des liens provenant d'une adresse inconnue, ne pas utiliser de clés USB étrangères sans les avoir vérifiées, etc. Par ailleurs, des organisations professionnelles proposent des offres publiques de sensibilisation et d'information qui aident les non-initiés à se défendre avec succès contre les multiples cybermenaces.

Principe de coopération : pour lutter efficacement contre les cybermenaces, il faut une coopération étroite entre les particuliers, les entreprises privées et les pouvoirs publics.

- Cette coopération est coordonnée par l'**Office fédéral de la cybersécurité**. Il sert de premier point de contact pour les acteurs privés et publics en ce qui concerne les questions cybernétiques. Il collecte les annonces de cyberattaques, les évalue et met en garde contre les menaces actuelles. Il remplit en outre une mission de sensibilisation et de prévention.
- L'association « Swiss Internet Security Alliance » s'engage à informer préventivement la population suisse sur la diversité des cybermenaces et les solutions aux problèmes qui s'y rapportent. La plateforme **iBarry**, développée à cet effet, fournit des informations et des outils permettant de détecter les risques et les vulnérabilités sur les appareils personnels.



iBarry – Plateforme de sécurité Internet

Les domaines clés de la défense contre les cybermenaces

Au sein de l'administration fédérale, on distingue trois domaines en ce qui concerne les cybermenaces :

- **Cybersécurité :** englobe l'ensemble des mesures visant à prévenir, à gérer les incidents et à améliorer la résilience face aux cybermenaces.
- **Cyberdéfense :** englobe l'ensemble des mesures civiles, de renseignement et militaires qui servent à défendre les systèmes critiques et à lutter contre les attaques dans le cyberspace.
- **Poursuites judiciaires dans le domaine cybernétique :** comprend toutes les mesures prises par la police et le Ministère public aux niveaux fédéral et cantonal pour lutter contre la cybercriminalité.

Qu'entend-on par activités d'influence et désinformation ?

« Les activités d'influence dans l'espace de l'information se réfèrent à différents comportements et stratégies visant à manipuler les perceptions, les réflexions et les actions d'individus, de groupes ou de sociétés entières. Elles peuvent être le fait d'acteurs tant étatiques que non étatiques. Leur arsenal comprend, outre la désinformation, des moyens comme l'omission délibérée de faits, la réinterprétation d'événements, la manipulation de contenus visuels, le recours à de faux profils sur les réseaux sociaux ou la censure. » ①

Les activités d'influence menées par des États et visant à nuire au fonctionnement d'un État et d'une société sont particulièrement pertinentes en matière de politique de sécurité.

« La désinformation désigne des informations trompeuses ou entièrement inventées qui sont utilisées délibérément pour influencer la formation de l'opinion publique, manipuler les processus politiques, miner la crédibilité des institutions et des médias ou mettre en doute la fiabilité des informations. » ②

① Rapport du Conseil fédéral, Activités d'influence et désinformation, 2024, p. 5

② Office fédéral de la communication, rapport « La désinformation en Suisse 2021 » (en allemand), p. 5

L'influence étatique en ligne

L'influence étatique dans l'espace informationnel utilise aujourd'hui de nombreuses méthodes : images et vidéos manipulées, faux profils en ligne, robots sociaux, sites d'information clonés ou publication ciblée de données volées (« hack and leak »). Les réseaux sociaux et leurs algorithmes permettent une diffusion rapide de ces contenus et renforcent ainsi la portée de la désinformation. Le « microciblage » permet d'adapter les contenus sur mesure à chaque individu – les informations nécessaires à cet effet, telles que le sexe, l'âge et les préférences, sont disponibles en ligne pour la plupart d'entre nous. L'intelligence artificielle permet en outre de créer rapidement des images, des vidéos et des enregistrements audio (« deep fakes ») d'un réalisme trompeur.

Aujourd'hui, les activités d'influence ne sont plus le fait des seuls États. Les acteurs étatiques recourent souvent à des moyens indirects pour rester anonymes. Ils se cachent derrière des organisations, des associations ou des médias apparemment indépendants, ainsi que derrière des acteurs politiques étrangers. D'autres acteurs, tels que les entreprises médiatiques et les plateformes en ligne, les organisations politiques, les associations, les entreprises et les particuliers, contribuent également à la diffusion de la désinformation. Certains agissent de manière consciente et ciblée, d'autres à leur insu, par exemple en diffusant des contenus sans en connaître l'origine ou l'intention. C'est précisément cette multitude d'acteurs qui rend l'influence difficile à cerner et complique l'identification claire des auteurs.

Les conséquences de l'influence et de la désinformation pour la Suisse

L'influence et la désinformation visent souvent à radicaliser les opinions des individus. Cela divise la société. En outre, la désinformation qui, par exemple, présente certains groupes de population sous un jour défavorable ou prétend que la Suisse n'est plus un État de droit, peut semer la méfiance. L'effet de répétition est particulièrement dangereux : lorsque de fausses informations apparaissent souvent, elles semblent plus crédibles, même si elles ont été réfutées.

Il est donc essentiel pour la Suisse que ses habitants reconnaissent ces activités, comprennent les objectifs et les méthodes qui les sous-tendent, ne se laissent pas influencer par elles et ne les diffusent pas involontairement. Car ce n'est que si l'État et la société comprennent l'influence et la désinformation qu'ils peuvent être résilients et protéger leurs processus démocratiques.



Poursuivez votre visite sur le site web !

Découvrez-y les sources et les avis sur le scénario de menace B « Cyberspace et désinformation ».



EXTRÉMISME ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE



Vos notes sur la vidéo :

Quel est le lien entre extrémisme, terrorisme et crime organisé ?

→ page 27

Comment se déroule le processus de radicalisation ?

→ page 28

Comment le terrorisme a-t-il évolué ?

→ page 29

Comment lutter contre l'extrémisme, le terrorisme et le crime organisé ?

→ page 30

Quel est le lien entre extrémisme, terrorisme et crime organisé ?

L'extrémisme, le terrorisme et le crime organisé menacent la sécurité de l'État et de la société, mais de manière différente. Leurs actes sont difficiles à prévoir et souvent très coûteux à prévenir. Alors que les actes extrémistes et terroristes visent à semer ouvertement la peur et à exacerber les tensions sociales, le crime organisé opère dans l'ombre et tente de rester aussi discret que possible.

Malgré ces différences, ces trois formes de menace exploitent les faiblesses de l'État. Elles peuvent même parfois être soutenues par des acteurs étrangers ou des organismes publics. Parallèlement, leurs attaques visent également les institutions étatiques lorsque celles-ci font obstacle à leurs objectifs.

Ces trois formes de menace sont classées comme menaces pour la sécurité intérieure et concernent principalement la compétence de la police.

Extrémisme et terrorisme

Les activités extrémistes violentes se fondent sur des valeurs politiques, sociales ou religieuses, qui rejettent généralement l'ordre démocratique et l'État de droit. Les extrémistes et les terroristes recrutent leurs partisans principalement par la diffusion de propagande véhiculant leur idéologie respective et visant à radicaliser des individus ou des groupes. Il n'est pas rare que les organisations terroristes en particulier annoncent publiquement leur revendication après avoir commis un attentat afin d'attirer l'attention sur elles. Enfin, elles espèrent, par leurs actions, pouvoir modifier l'ordre étatique dans leur intérêt. Le terrorisme est la forme la plus radicale et la plus violente de l'extrémisme.

Crime organisé

Le crime organisé tourne en premier lieu autour du profit financier illicite par le biais d'activités illégales (corruption, pots-de-vin, vol, extorsion, trafic de drogue, trafic d'êtres humains et prostitution, commerce d'armes non autorisé, etc.). Ensuite, les biens acquis illégalement doivent être introduits dans le circuit financier et économique légal par le biais du blanchiment d'argent. Contrairement à la propagande active des extrémistes, les acteurs du crime organisé misent sur la dissimulation de leurs activités afin de les maintenir à long terme. Le crime organisé est en augmentation en Europe et en Suisse. Le trafic de drogue, la traite d'êtres humains et la cybercriminalité connaissent une croissance particulièrement forte.

Il est également préoccupant de constater que les criminels sont de plus en plus souvent recrutés pour mener des conflits hybrides, voire à des fins terroristes.

Comment se déroule le processus de radicalisation ?

Les personnes qui se radicalisent consomment de plus en plus d'informations à caractère idéologique, les approuvent et finissent par accepter des moyens illégaux – allant jusqu'à l'utilisation de la violence – afin d'atteindre le prétendu objectif en question.

La radicalisation est un processus qui peut être divisé en plusieurs étapes. Fathali M. Moghaddam, professeur de psychologie à l'Université de Georgetown (États-Unis), part du principe que la radicalisation se déroule en cinq étapes. La présentation suivante s'appuie sur sa classification et sur d'autres modèles de radicalisation :

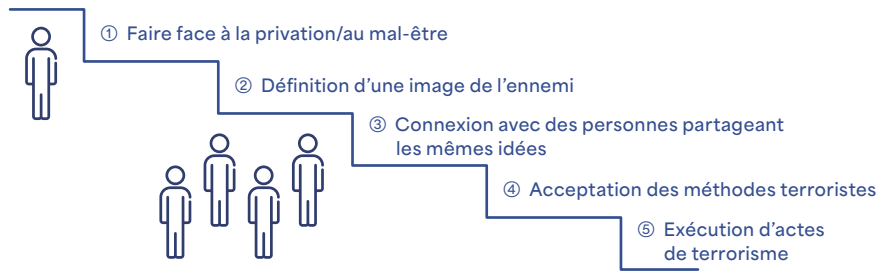


Illustration 6 :
Les cinq phases de la radicalisation selon Fathali M. Moghaddam

Phase 1 : La première phase se caractérise par une confrontation obsessionnelle avec une situation jugée comme un dysfonctionnement personnel ou social (p. ex. capital, société occidentale, étrangers-ères, pauvreté, inégalité des chances, obligation de porter un masque, etc.).

Phases 2–3 : La confrontation se termine par la définition d'une image de l'ennemi, qui est soit définie personnellement, soit déjà influencée par un groupe de personnes partageant les mêmes idées. Les images ennemies possibles sont une personne, un groupe (généralement ethnique ou religieux), une institution, un État ou plus généralement une société. Dans ce contexte, un lien idéologique est établi avec un groupe. Celle-ci peut consister en un échange d'idées, une reconnaissance mutuelle, une collaboration organisationnelle ou matérielle, voire une subordination (entrée dans une structure hiérarchique en tant que partisan-e).

Phases 4–5 : Dans le cadre de ce groupe – ou aussi individuellement – les méthodes terroristes sont peu à peu acceptées mentalement. Le cas échéant, un acte terroriste est préparé et même exécuté afin d'atteindre le prétendu objectif idéologique.

Comment le terrorisme a-t-il évolué ?

Le terrorisme mondial

Un centre de recherche de l'Université du Maryland (États-Unis) documente tous les attentats terroristes depuis 1970. Par rapport aux régions concernées, il en ressort des tendances claires :

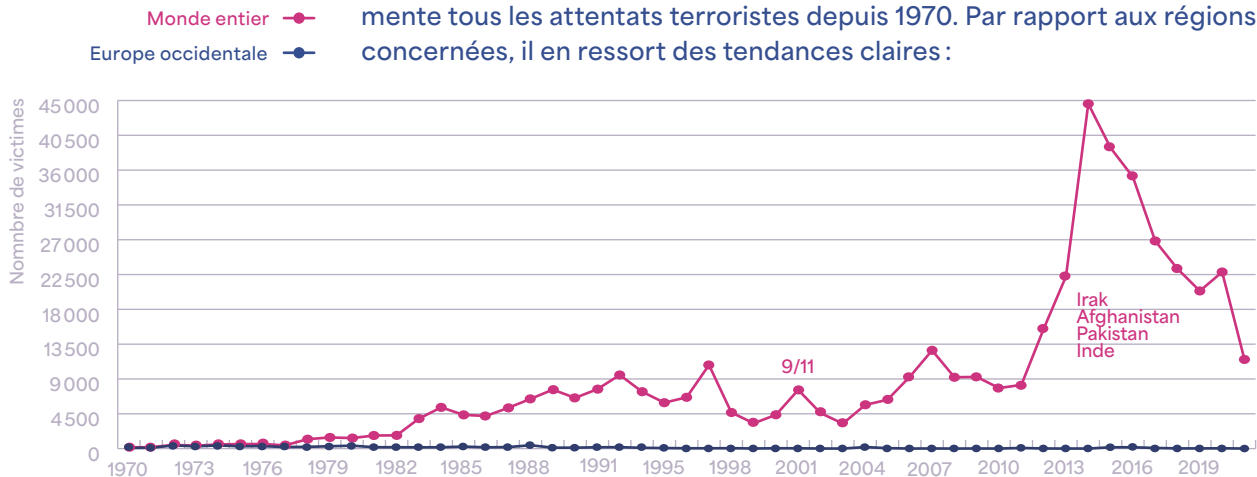


Illustration 7 :
Évolution du nombre de
victimes dus au terrorisme



Répartition géographique
des attentats terroristes
en 2020 (carte)

Depuis les attentats de Madrid (2004), l'Europe a subi une vague de terrorisme d'inspiration djihadiste (attentats de Paris 2015 et 2017, Bruxelles 2016, Berlin 2016, Nice 2016, Barcelone 2017, Londres 2017, Manchester 2017, etc.) qui a fait plusieurs centaines de tués à ce jour.

La « guerre contre le terrorisme »

Après l'attentat perpétré par l'organisation terroriste djihadiste Al-Qaïda contre le World Trade Center le 11 septembre 2001, le président américain de l'époque, George W. Bush, a déclaré la guerre au terrorisme. Le Conseil de sécurité de l'ONU a reconnu l'attentat comme un acte de guerre et donc le droit des États-Unis à se défendre. L'OTAN a décrété le cas d'alliance conformément à l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Dans le cadre de l'opération « Enduring Freedom », les États-Unis ont renversé le pouvoir des talibans en Afghanistan, combattu diverses organisations terroristes djihadistes dans le monde entier et renversé – sans l'aval de l'ONU – le régime de Saddam Hussein en Irak en 2003. En plus des assassinats ciblés de dirigeants terroristes, la « guerre contre le terrorisme » comprenait également le démantèlement de l'État islamique (EI) en Syrie (2014-2019). La « guerre contre le terrorisme » a coûté la vie à presque un million de personnes. Elle a certes contribué à la fragmentation des organisations terroristes djihadistes, mais probablement aussi à leur multiplication.

Le terrorisme en Suisse

Selon les statistiques susmentionnées de l'Université du Maryland, la Suisse déplore 74 victimes du terrorisme depuis 1970 ; dont 47 lors de l'attentat à la bombe du 21 février 1970 contre un avion de Swissair, qui s'est ensuite écrasé près de Würenlingen → voir page 54. Les attaques au couteau du 12 septembre 2020 à Morges et du 24 novembre 2020 à Lugano ou l'attaque au couteau à Zurich le 2 mars 2024, où un adolescent de 15 ans a poignardé un homme juif orthodoxe de 50 ans, sont bien moins anciennes.

Comment lutter contre l'extrémisme, le terrorisme et le crime organisé ?

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) estime que la menace terroriste en Suisse reste élevée. Mais cette menace devient plus diffuse. Depuis les grands attentats de 2015-2017 à Paris, Bruxelles, Berlin, Nice, etc., la nature des attaques a toutefois changé : aujourd'hui, on assiste beaucoup plus souvent à des attentats spontanés d'inspiration djihadiste perpétrés par des individus isolés sans lien direct avec une organisation terroriste (attaques au couteau, fonçage dans la foule, etc.).

Afin de protéger au mieux la Suisse contre le terrorisme, la « Stratégie de la Suisse concernant la lutte antiterroriste » a été adoptée en 2015, puis révisée en 2024. Elle définit quatre domaines d'action pour lutter contre le terrorisme et ses causes :

- Prévention
- Répression
- Protection
- Prévention des crises

Alors que les trois premiers champs d'action visent à empêcher que des attentats terroristes soient perpétrés en Suisse ou à partir de son territoire, la prévention des crises doit garantir que la Suisse puisse faire face aux conséquences d'un attentat terroriste. Depuis 2015, la Suisse a renforcé ses moyens légaux de lutte contre le terrorisme. La loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) offre par exemple à la police davantage de possibilités en cas de menaces terroristes (→ Pour plus d'informations à ce sujet, voir le site web, module politique, chapitre A2).

Dans le cadre de cette stratégie, le deuxième « **Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent** » a été présenté en 2022.

Celui-ci a été élaboré sous la direction du Réseau national de sécurité, en collaboration avec les autorités à tous les niveaux de l'État et des experts issus du monde scientifique et de la société civile. Ce deuxième plan d'action met l'accent sur les points suivants :

- **Coopération et coordination interinstitutionnelles et interdisciplinaires**

La collaboration entre les différentes autorités chargées de la sécurité (services de renseignement, police, poursuite pénale, exécution des peines) et d'autres services officiels (autorités compétentes en matière d'asile et de migration, services des habitants, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, services sociaux et de la jeunesse, formation, recherche) ainsi que des institutions de la société civile (p. ex. communautés religieuses) est formalisée et développée.

- **Promotion de la pensée critique et de la compétence médiatique**

Le renforcement des capacités d'analyse et de la pensée critique ainsi que la promotion d'une culture du débat sont essentiels pour aborder les médias électroniques et les réseaux sociaux. Les groupes extrémistes utilisent de manière ciblée les fausses informations (fake news) et les réseaux sociaux pour radicaliser et mobiliser des personnes et influencer l'opinion publique.

- **Intégration de la dimension de genre**

Des mesures spécifiques au genre peuvent renforcer l'efficacité de la prévention de la radicalisation.



Illustration 8 :
La « chaîne d'intervention »
en cas de radicalisation

La Suisse renforce la prévention de l'extrémisme et du terrorisme, en particulier chez les jeunes. Cela comprend la promotion des compétences numériques, la détection précoce des risques et les programmes de déradicalisation. De plus, les services de renseignement doivent être modernisés et renforcés afin de mieux lutter contre les activités extrémistes. En outre, les instruments de lutte contre le crime organisé sont renforcés. Cela comprend l'intensification des échanges de données intercantonaux et internationaux, de nouveaux outils informatiques pour la police et des adaptations du droit pénal, notamment pour lutter contre le blanchiment d'argent. Une stratégie nationale de lutte contre le crime organisé fixe les principaux objectifs et mesures à partir de 2026.

Influence de l'État et menaces hybrides

Ces dernières années montrent que l'extrémisme, le terrorisme et la criminalité organisée s'inscrivent de plus en plus dans le cadre de conflits géopolitiques plus larges. Les États peuvent soutenir indirectement de tels groupes afin d'affaiblir d'autres pays, par exemple par le biais de la propagande, de cyberattaques, du financement ou de l'exploitation de réseaux criminels.

Les frontières entre la criminalité classique, la violence à motivation politique et les conflits hybrides s'estompent ainsi de plus en plus.



Poursuivez votre visite sur le site web !

Découvrez-y les sources et les opinions sur le scénario de menace C « Extrémisme et criminalité organisée ».



DYNAMIQUE DE L'ARMEMENT



Vos notes sur la vidéo :

L'armement augmente-t-il la sécurité ?

→ page 33

Comment l'armement et le désarmement ont-ils évolué ?

→ page 33

Quelles tendances se dessinent en matière de réarmement ?

→ page 35

L'armement augmente-t-il la sécurité ?

L'**armement** est l'augmentation du potentiel militaire d'un État. Cela peut se faire par le recours aux progrès technologiques, l'amplification des forces armées, la croissance de la production ou de l'acquisition d'armements et la hausse du budget militaire. Tout processus d'armement renforce toutefois potentiellement le dilemme de la sécurité : l'armement d'un État peut amener un autre État à se sentir menacé et à s'armer à son tour. Une **course aux armements** peut ainsi être déclenchée entre deux ou plusieurs États ou alliances, comme cela a été le cas pendant la guerre froide. Cette problématique est encore renforcée par le développement continu et l'utilisation militaire de nouvelles technologies.

Le **dilemme de la sécurité** est également connu sous le nom de « dilemme du prisonnier ». La stratégie optimale pour les deux États serait en effet de coopérer et de se faire confiance. Mais si l'un des États part du principe que l'autre s'arme en secret pour obtenir un avantage en cas de crise, il s'équiperait lui aussi en secret. Il ne veut pas prendre le risque de se retrouver dans une situation désavantageuse en cas de crise. La méfiance mutuelle conduit à une course aux armements.

		ÉTAT 1	
		ne pas s'armer	s'armer
ÉTAT 2	ne pas s'armer	État 1 sûr État 2 sûr LIMITATION DES ARMEMENTS	État 1 sûr État 2 incertain ÉTAT 1 A L'AVANTAGE
	s'armer	État 1 incertain État 2 sûr ÉTAT 2 A L'AVANTAGE	État 1 incertain État 2 incertain COURSE AUX ARMEMENTS

Illustration 9 :
Dilemme de sécurité

Comment l'armement et le désarmement ont-ils évolué ?

Pendant la guerre froide, les deux superpuissances que sont les États-Unis et l'Union soviétique (URSS) se sont mutuellement incitées à faire la course aux armements, jusqu'à ce que les deux États se rendent compte que le réarmement continu exigeait d'énormes ressources et n'avait guère de sens. Le désarmement nucléaire bilatéral entre les États-Unis et l'Union soviétique a commencé à la fin des années 1960. D'autres accords ont ensuite été conclus sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et, vers la fin de la guerre froide, même sur la réduction mutuelle des stocks d'armes nucléaires et de certains systèmes d'armes conventionnelles. Ces accords ont pu faire leurs preuves au-delà de la guerre froide, mais ont été soumis à une pression croissante ces dernières années.

Contrôle des armements

La notion de contrôle des armements englobe des efforts multilatéraux ou bilatéraux visant à lutter contre l'armement incontrôlé et la prolifération des armes conventionnelles et des armes de destruction massive.

Sélection d'accords internationaux sur la maîtrise des armements :

- L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui existe depuis 1975, engage les États participants (tous les pays d'Europe, les États-Unis, le Canada, les anciennes républiques soviétiques, etc.) dans le **Document de Vienne** de 2011 à mettre en œuvre des mesures de confiance pour accroître la transparence militaire (y compris les mesures de vérification correspondantes).
- Avec le « **Traité Ciel ouvert** » de 1992, les pays de l'ancien Pacte de Varsovie et les pays de l'OTAN se sont mutuellement autorisés à procéder à des inspections aériennes. Les États-Unis se sont retirés du traité en 2020, suivis par la Russie en 2021.

Désarmement

La notion de désarmement englobe toutes les mesures qui ont pour but de réduire la quantité d'armes ou de limiter leur effet.

Sélection d'accords internationaux sur le désarmement :

- Dans le « **Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire** » de 1987, les États-Unis et l'Union soviétique (plus tard la Russie) se sont engagés à détruire tous les missiles terrestres d'une portée comprise entre 500 et 5500 km. Le traité a été mis en œuvre jusqu'en 2001, mais a ensuite été contourné par la production de nouveaux systèmes d'armes. En 2019, les États-Unis se sont formellement retirés du traité et la Russie a alors suspendu son application.
- Le Traité « **New START** » de 2010 (« Measures for the Further Reduction and Limitation of Strategic Offensive Arms ») entre les États-Unis et la Russie a poursuivi les efforts des traités START I, START II et START III visant à réduire les armes nucléaires stratégiques. Le traité a été prolongé de cinq ans en 2021, mais il a été suspendu de facto dès 2022 et officiellement en 2023 par la Russie, car depuis l'attaque russe contre l'Ukraine, les inspections mutuelles ne peuvent plus être effectuées.
- Grâce à la **Convention sur les armes chimiques (CAC)**, signée par 193 États parties et entrée en vigueur en 1997, toutes les armes chimiques déclarées ont été détruites par l'OIAC jusqu'en 2023.

Non-prolifération

La notion de non-prolifération englobe les efforts visant à empêcher la diffusion d'armes et de biens à double usage, qui peuvent être utilisés à des fins civiles et militaires. Les contrôles à l'exportation constituent un instrument central à cet regard.

Exemple d'accord international de non-prolifération :

- Le **Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires** de 1968 a été lancé par les cinq puissances nucléaires que sont les États-Unis, la France, la Chine, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique et a été signé entre-temps par 191 États. Les cinq puissances nucléaires s'y engagent au désarmement nucléaire, tandis que les autres États signataires renoncent à l'acquisition d'armes nucléaires.

Mesures suisses de contrôle des armements, de désarmement et de non-prolifération

La Suisse s'engage également dans les domaines du contrôle des armements, du désarmement et de la non-prolifération :

- En tant que l'un des principaux fournisseurs mondiaux de biens à double usage, la Suisse participe à des **régimes multilatéraux de contrôle des exportations**. Des réglementations détaillées en matière de contrôle des exportations fixent des critères et des listes de biens reconnus au niveau international pour le contrôle des exportations.
- En Suisse, les transferts d'armements conventionnels et de biens à double usage vers l'étranger sont soumis à une **autorisation** délivrée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).
- Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) a lancé en 2004 le programme « **Prophylax** » dans le but de renforcer le contrôle des exportations de biens sensibles à la prolifération et de sensibiliser les entreprises suisses qui fabriquent des biens à double usage. Cette mesure doit permettre de détecter et d'empêcher à temps les activités d'acquisition illégales.

Quelles tendances se dessinent en matière de réarmement ?

Depuis la fin de la guerre froide, l'**ordre mondial multilatéral**, fondé sur des traités internationaux et des mécanismes institutionnels, a été un pilier fondamental du contrôle des armements, du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Bon nombre de ces normes ont été remises en question ces dernières années en raison des tensions géopolitiques. Depuis lors, la Russie a menacé à plusieurs reprises d'utiliser des armes nucléaires. Dans le même temps, des doutes grandissants pèsent sur le rôle joué jusqu'à présent par les États-Unis en tant que garant de la sécurité, ce qui incite davantage à la prolifération des armes nucléaires.

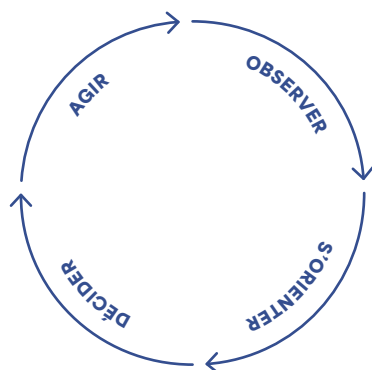
Outre les tensions géopolitiques, **les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, les armes autonomes et les cybermoyens** compliquent également le contrôle des armements. En raison de leur évolution rapide, ces nouvelles technologies sont difficiles à réglementer. Il en résulte des zones d'ombre réglementaires qui favorisent la dynamique d'armement des États et le transfert difficilement contrôlable de technologies à double usage.

Les guerres actuelles alimentent ces évolutions. Ainsi, la guerre en Ukraine est également un **catalyseur pour les nouvelles technologies militaires** et leur développement continu. Les belligérants utilisent de grandes quantités de matériel dans cette guerre et doivent constamment s'adapter aux nouvelles tactiques et aux nouveaux systèmes d'armes de l'ennemi. L'exemple des drones illustre clairement cette situation :

- a. **Développement technologique** : les drones sont de plus en plus performants pour la reconnaissance et les attaques ciblées, et leur fabrication est de moins en moins coûteuse.
- b. **Adaptation des tactiques** : afin de compliquer les attaques de drones, les véhicules doivent être équipés de grilles, les routes doivent être sécurisées à l'aide de filets et les mouvements de troupes doivent être mieux camouflés.

Les guerres futures seront fortement marquées par des moyens de reconnaissance toujours plus performants, des missiles à longue portée, y compris des armes hypersoniques, des cyberopérations, des drones et d'autres systèmes d'armes autonomes. Dans le même temps, les grands groupes technologiques gagnent en influence sur la conduite de la guerre, notamment grâce à leurs systèmes de communication et de reconnaissance par satellite. Cela soulève de nouvelles questions en matière de contrôle, de responsabilité et de respect du droit international.

En outre, on craint que **les systèmes d'armes autonomes** ne conduisent à une éviction progressive de l'être humain du processus décisionnel (voir illustration). En effet, les interactions entre les systèmes d'armes commandés par logiciel ne sont pas prévisibles et la fenêtre de temps pour une intervention corrective par un être humain serait trop courte.



OBSERVER

Se faire constamment
une idée de la situation

S'ORIENTER

Mettre en relation la situation
avec son propre objectif

DÉCIDER

Choisir l'alternative optimale
parmi les alternatives qui se
présentent

AGIR

Exécuter la décision

Illustration 10 :
**Processus de prise de
décision « Boucle OODA »**

Le système de défense antimissile israélien « Iron Dome » peut par exemple détecter et combattre les missiles ennemis en approche plus rapidement qu'un être humain ne pourrait le faire.

Parallèlement, les nouvelles technologies entraînent une anonymisation de la guerre. Les drones de combat autonomes, avec une portée et une précision de tir supérieures à celles de l'artillerie, peuvent lancer des attaques à distance, même en dessous du seuil de guerre (p. ex. des attentats, des actes de sabotage, etc.). Les responsables ne peuvent plus être identifiés de manière fiable.

La robotique offre aussi des opportunités, car les tâches particulièrement dangereuses ne doivent plus être effectuées par des humains (p. ex. le déminage). La robotique permet également de minimiser les erreurs humaines, qui se multiplient dans les situations extrêmes en raison de la fatigue et du manque de concentration.

Les dépendances économiques et les connaissances deviennent-elles de nouvelles armes ?

Dans un monde fortement interconnecté, **les dépendances économiques, les biens technologiques clés et les connaissances** gagnent également en importance en matière de politique de sécurité. Il en résulte de nouvelles vulnérabilités que les États peuvent exploiter de manière ciblée, souvent en dessous du seuil d'un conflit militaire ouvert.

De nombreux biens tels que les puces électroniques, les terres rares ou les sources d'énergie sont difficiles à remplacer. Les grandes puissances utilisent donc de plus en plus les dépendances économiques comme **moyen de pression**. Les conflits géopolitiques ou les sanctions peuvent compliquer l'accès aux marchés, aux technologies et aux matières premières. Les acteurs non étatiques peuvent également exploiter ces vulnérabilités, par exemple en attaquant des routes commerciales importantes. Pour contrer ces menaces, les États tentent de renforcer la résilience **des chaînes d'approvisionnement** et de développer leurs propres capacités de production.

La Suisse est fortement intégrée dans les chaînes d'approvisionnement internationales et dépend des importations. Des perturbations au niveau des puces électroniques, de l'énergie ou des voies de transport seraient particulièrement critiques. En tant que pays ouvert et interconnecté, la Suisse est donc soumise à une pression croissante pour se positionner en matière de politique de sécurité.

Sécurité des connaissances

La concurrence technologique mondiale, en particulier entre les États-Unis et la Chine, a également des conséquences sur la politique de sécurité suisse et la place scientifique suisse. L'intelligence artificielle, la biotechnologie et la technologie quantique transforment la société et la conduite de la guerre. C'est pourquoi les activités d'espionnage dans les programmes de recherche dans ces domaines sont en augmentation : les connaissances issues des hautes écoles pourraient être utilisées à des fins militaires non prévues. Le Service de renseignement de la Confédération sensibilise donc les chercheurs à ce sujet avec sa campagne « **Technopol – Le monde académique en ligne de mire** ».



Technopol



Poursuivez votre visite sur le site web !
Découvrez-y les sources et les avis sur le scénario de menace D « Dynamique de l'armement ».



Vos notes sur la vidéo :

Quand et comment peut-on faire la guerre ?

→ page 39

Comment en arrive-t-on à la guerre ?

→ page 39

À partir de quand la Suisse parle-t-elle d'une attaque armée ?

→ page 41

Que signifie l'expression « combat interarmes » ?

→ page 43

Quand et comment peut-on faire la guerre ?

Les États membres de l'ONU n'ont pas le droit de mener une guerre (« **ius ad bellum** »). La seule exception est la défense contre une attaque militaire. En principe, les parties en conflit sont tenues de trouver une voie pacifique pour résoudre le conflit.

Comme cela n'a pas permis d'éviter les guerres, un droit des conflits armés (« **ius in bello** ») a été élaboré. Les dispositions correspondantes sont contenues dans les quatre Conventions de Genève de 1949, les Protocoles additionnels de Genève de 1977 et 2005, et inscrites dans différentes conventions de l'ONU, dans le droit international coutumier et dans le droit pénal international en tant qu'instruments d'application.



Illustration 11:
Croix-Rouge,
Croissant-Rouge
et Cristal-Rouge

Ces documents imposent la protection de la population civile et des biens culturels ainsi que le respect de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge. Ils réglementent en outre que les membres des forces armées doivent être identifiés et dirigés par un commandement responsable. Cela est important pour la protection de la population civile et le traitement des crimes de guerre :

- L'identification permet à l'autre partie de faire la distinction entre combattants et combattantes, d'une part, et population civile, d'autre part.
- En exigeant que les troupes combattantes soient dirigées par une autorité responsable, les commandants peuvent être tenus responsables de leurs actes en cas de crimes de guerre.

La Cour pénale internationale peut sanctionner les violations du droit des conflits armés. Elle n'est toutefois compétente que pour les États qui ont signé et ratifié le Statut de Rome de 1998. Ce n'est notamment pas le cas des grandes puissances que sont les États-Unis, la Chine, la Russie et l'Inde.

Comment en arrive-t-on à la guerre ?

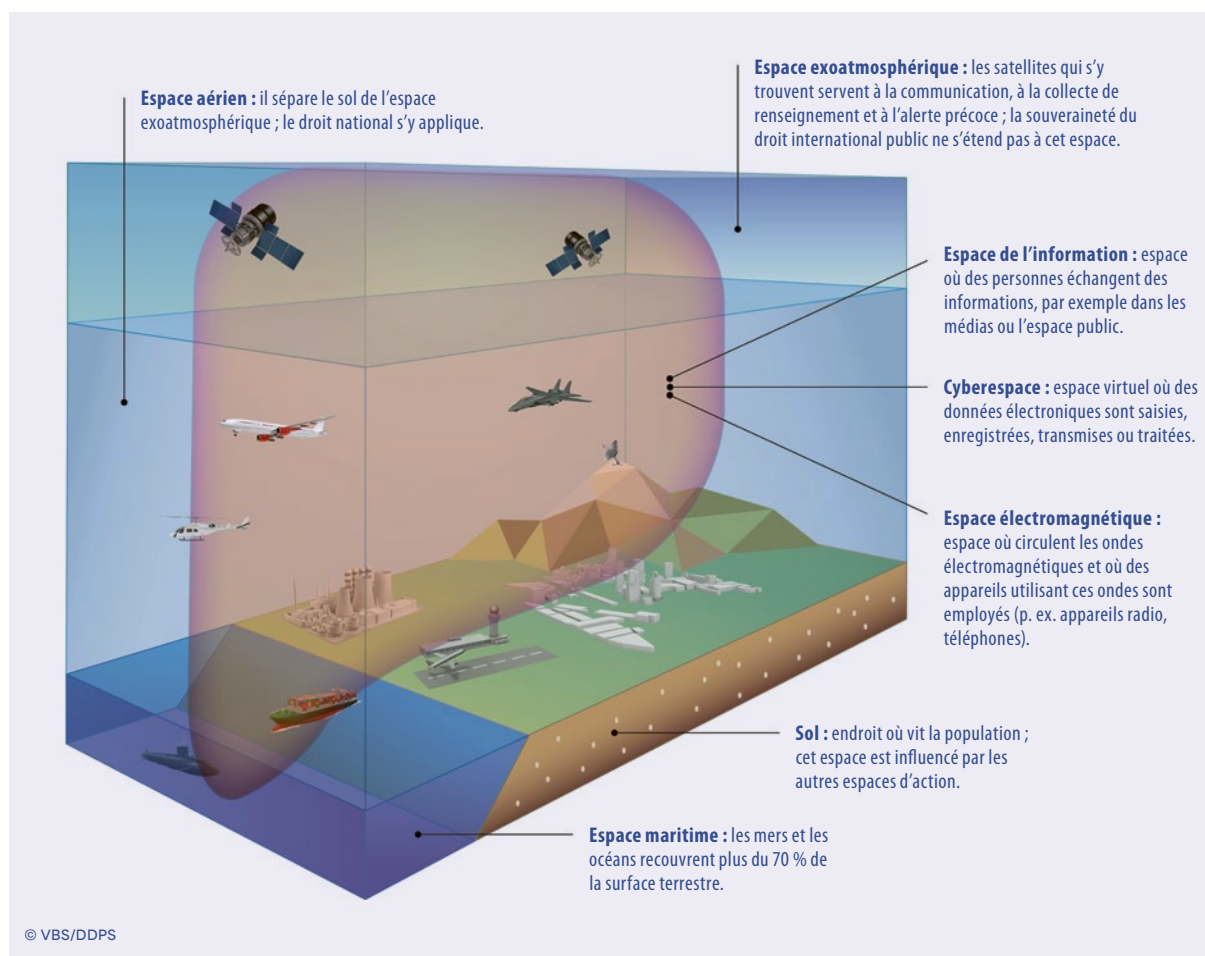
Les anciens accords internationaux prévoyaient qu'une guerre devait être formellement déclarée pour que le droit international des conflits armés puisse s'appliquer. Cette pratique a toutefois été revue après la Seconde Guerre mondiale, étant donné que les guerres sont généralement lancées sous forme d'attaques par agression pour des raisons de tactique militaire. Depuis lors, le droit international humanitaire s'applique également aux conflits sans déclaration de guerre formelle.

Aujourd'hui, les guerres commencent souvent de manière insidieuse et dissimulée, car les États tentent d'atteindre leurs objectifs sans être immédiatement identifiés comme des agresseurs. Les attaques sont d'abord menées par des acteurs difficiles à discerner, dans le cadre d'opérations secrètes et de désinformation ciblée. L'exploitation des dépendances économiques, par exemple des chaînes d'approvisionnement, des matières premières ou des technologies clés, fait également partie de ces nouvelles formes de confrontation. Les États utilisent de plus en plus ces vulnérabilités comme moyen de pression politique. Les activités d'influence visent à diffamer d'autres États et institutions afin de polariser la population et d'affaiblir ainsi leur résilience et leur stabilité. Les cyberattaques ciblent souvent des infrastructures critiques telles que l'approvisionnement en électricité, les transports ou la navigation par satellite, ainsi que les flux de données et financiers, afin de provoquer des pénuries. Ces diverses formes de conflits hybrides rendent de plus en plus difficiles la détection précoce des menaces et leur classification claire en droit international.

Un conflit hybride se caractérise par les critères suivants :

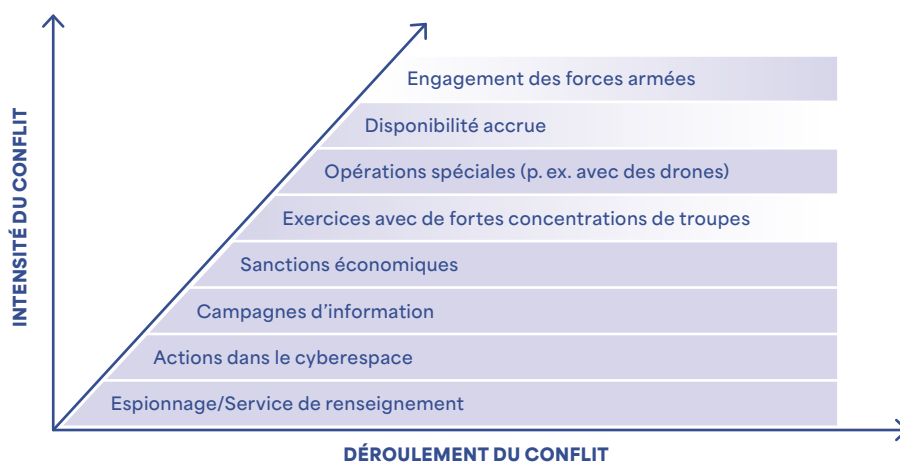
- Les frontières entre la guerre et la paix s'estompent.
- Non seulement les forces armées régulières ou gouvernementales sont déployées, mais aussi des acteurs non étatiques, dans le but de dissimuler leur propre participation à la guerre.
- Les attaques ne se limitent pas aux domaines d'action conventionnels (terre, mer et espace aérien), mais utilisent également l'espace, le cyberspace, l'espace électromagnétique et l'espace informationnel.
- Différents moyens, acteurs et domaines d'action sont combinés pour causer des dommages, déstabiliser les sociétés, compromettre le fonctionnement des autorités et des infrastructures critiques ou imposer sa volonté à l'État attaqué.

Illustration 12 :
Espaces d'opération



La guerre en Ukraine illustre clairement ces évolutions. Dès 2008, la Russie a utilisé contre l'Ukraine des moyens de pression économiques, tels que les livraisons de gaz, qui se sont intensifiés au cours des années suivantes. Après les manifestations de Maïdan en 2013–2014, la Russie a commencé à déstabiliser l'est de l'Ukraine et la Crimée par des moyens clandestins. À l'époque, les combattants russes ne pouvaient pas être considérés comme faisant partie des forces armées officielles russes – aujourd'hui, il est clair qu'il s'agissait bien de forces armées russes. L'annexion de la Crimée en 2014 a considérablement aggravé la situation en matière de politique de sécurité en Europe. Cet exemple montre comment les stratégies hybrides permettent une transition progressive vers des attaques militaires ouvertes.

Illustration 13 :
Déroulement possible d'un
conflit interétatique



À partir de quand la Suisse parle-t-elle d'une attaque armée ?

Pour l'évaluation politique, il est important de savoir si les actes dirigés contre la Suisse sont considérés comme une attaque armée, car cela détermine les mesures militaires à prendre et l'application du droit de la neutralité.

Le rapport sur la politique de sécurité 2016 stipulait qu'il y avait agression armée – et donc mobilisation de l'armée – lorsqu'il existait une menace concrète, nationale et intense contre l'intégrité territoriale, l'ensemble de la population ou l'autorité de l'État, qui ne pouvait être repoussée que par des moyens militaires. Depuis 2016, la situation en matière de politique de sécurité a changé. C'est pourquoi **la stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de sécurité 2026** ne définit plus de conditions claires qui doivent être remplies pour qu'il y ait attaque armée, mais plutôt des indices qui doivent servir de référence aux autorités pour évaluer une attaque armée et leur donner plus de marge de manœuvre.

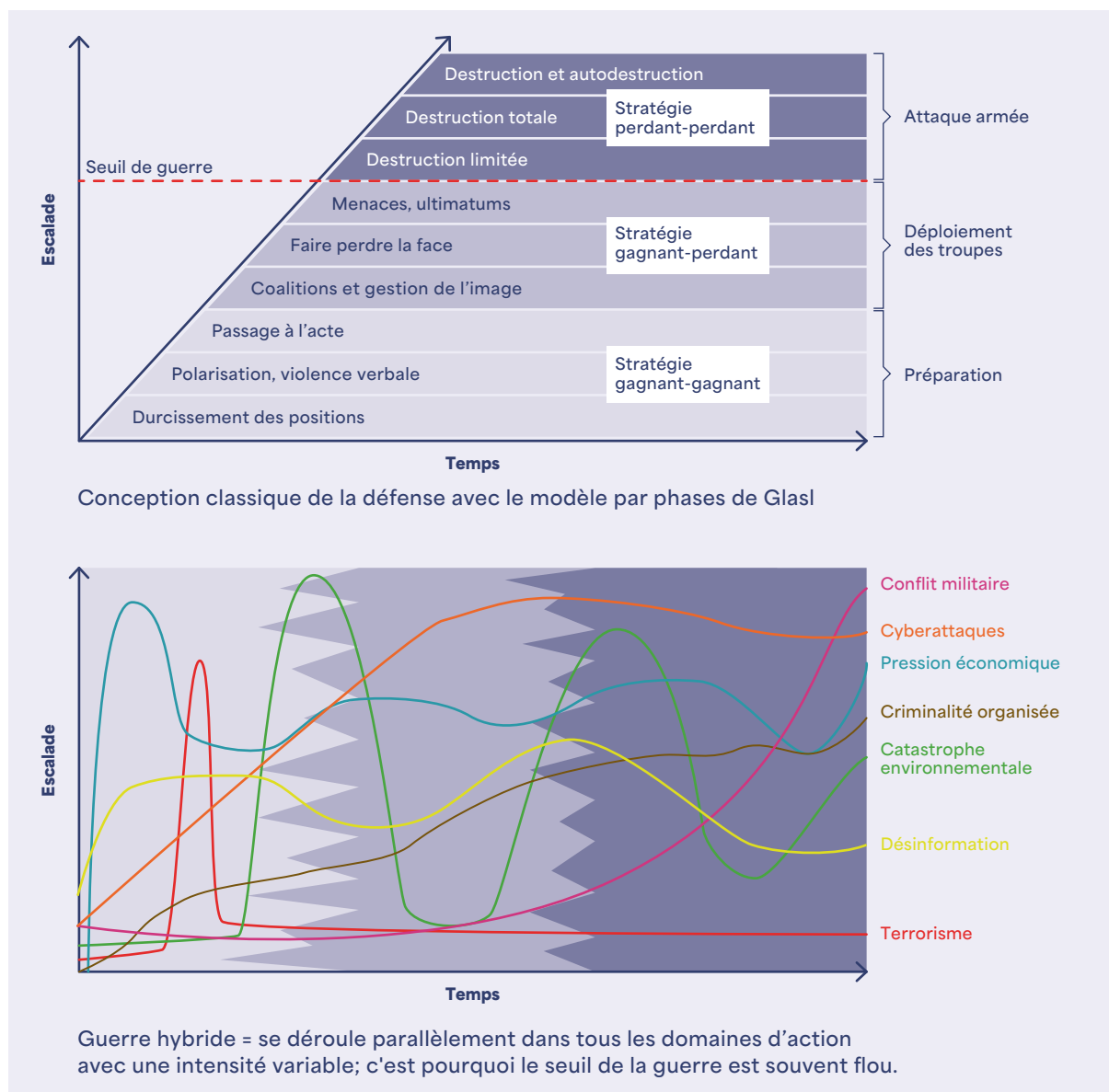
« Ces points de référence sont les suivants :

- une attaque **ouverte de grande ampleur** a eu lieu, ou
- une telle attaque **est imminente**, ou
- plusieurs attaques se sont produites **en combinaison** (p. ex. plusieurs cyberattaques ou actions de sabotage contre des fonctions critiques de l'État et de la société).

L'attaque ou la somme des attaques doit ou devrait entraîner des dommages matériels et humains considérables pour la Suisse, porter gravement atteinte à sa souveraineté, violer son intégrité territoriale, empêcher la fourniture de prestations essentielles ou empêcher l'État, l'économie ou la société de fonctionner suffisamment bien. L'action rapide des moyens d'attaque doit être prise en compte dans l'appréciation. » ③

③ Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS). Projet soumis à consultation sur la Stratégie en matière de politique de sécurité 2026. Berne 2025, pp. 37-38.

Les attaques modernes ne s'intensifient plus progressivement, comme le décrivait le modèle par phases de Friedrich Glasl en 1980 (voir illustration). Elles se produisent simultanément dans différents domaines, varient en intensité et en impact et sont souvent difficiles à identifier clairement. Les décideurs politiques doivent donc clarifier en permanence ce qui se passe exactement, qui est responsable et quelle est la réaction appropriée.



La classification d'un événement comme attaque armée est essentielle pour la **mobilisation de l'armée**. L'armée est le principal instrument dont dispose la Suisse pour se défendre contre une attaque armée. Les événements de moindre intensité sont généralement gérés par la police ou la protection civile; l'armée peut alors être déployée à titre subsidiaire, c'est-à-dire à titre de soutien. Toutefois, si un événement dépasse une certaine durée ou intensité, l'armée peut prendre le commandement. Cela nécessite une décision politique du Conseil fédéral et, selon la situation, l'accord du Parlement.

Illustration 14:
**Attaque armée hier
et aujourd'hui**

Que signifie l'expression « combat interarmes » ?

Dans le contexte de l'attaque russe contre l'Ukraine, on parle toujours de l'importance centrale du « combat interarmes ». On entend par là l'interaction entre différentes armes dans la conduite moderne de la guerre :

- L'infanterie et les troupes mécanisées se battent pour le territoire.
- L'artillerie soutient les troupes de combat par des tirs à feu courbes.
- L'armée de l'air attaque l'adversaire depuis les airs et protège ses propres troupes au sol.
- La défense aérienne protège son propre espace aérien contre les attaques aériennes.
- La marine mène la guerre défensive et offensive sur l'eau.
- Les troupes du génie retirent ou érigent des obstacles (p. ex. barrages routiers) et permettent la mobilité de leurs propres troupes (p. ex. construction et réparation de voies de communication telles que routes et ponts).
- Les troupes de sauvetage déblaient les décombres et secourent les personnes blessées.
- Les troupes de défense NBC (nucléaire, biologique, chimique) détectent l'utilisation de moyens NBC et décontaminent les troupes et les zones touchées lors de leur utilisation.
- Les services de reconnaissance et de renseignement procurent des informations sur l'adversaire et la situation.
- Les services de transmission permettent la communication entre les différents corps de troupes.
- Les cyberforces mènent des opérations combinées et coordonnées dans le cyberspace et l'espace électromagnétique contre les systèmes adverses.
- Les troupes logistiques sont responsables du ravitaillement et de l'évacuation du matériel, du transport des personnes ainsi que de l'entretien du matériel.
- Les troupes sanitaires s'occupent des secours aux blessés et aux malades.

Plus ces corps de troupes collaborent, plus l'armée peut remplir sa mission de manière efficace et prometteuse dans le contexte de la conduite moderne de la guerre.

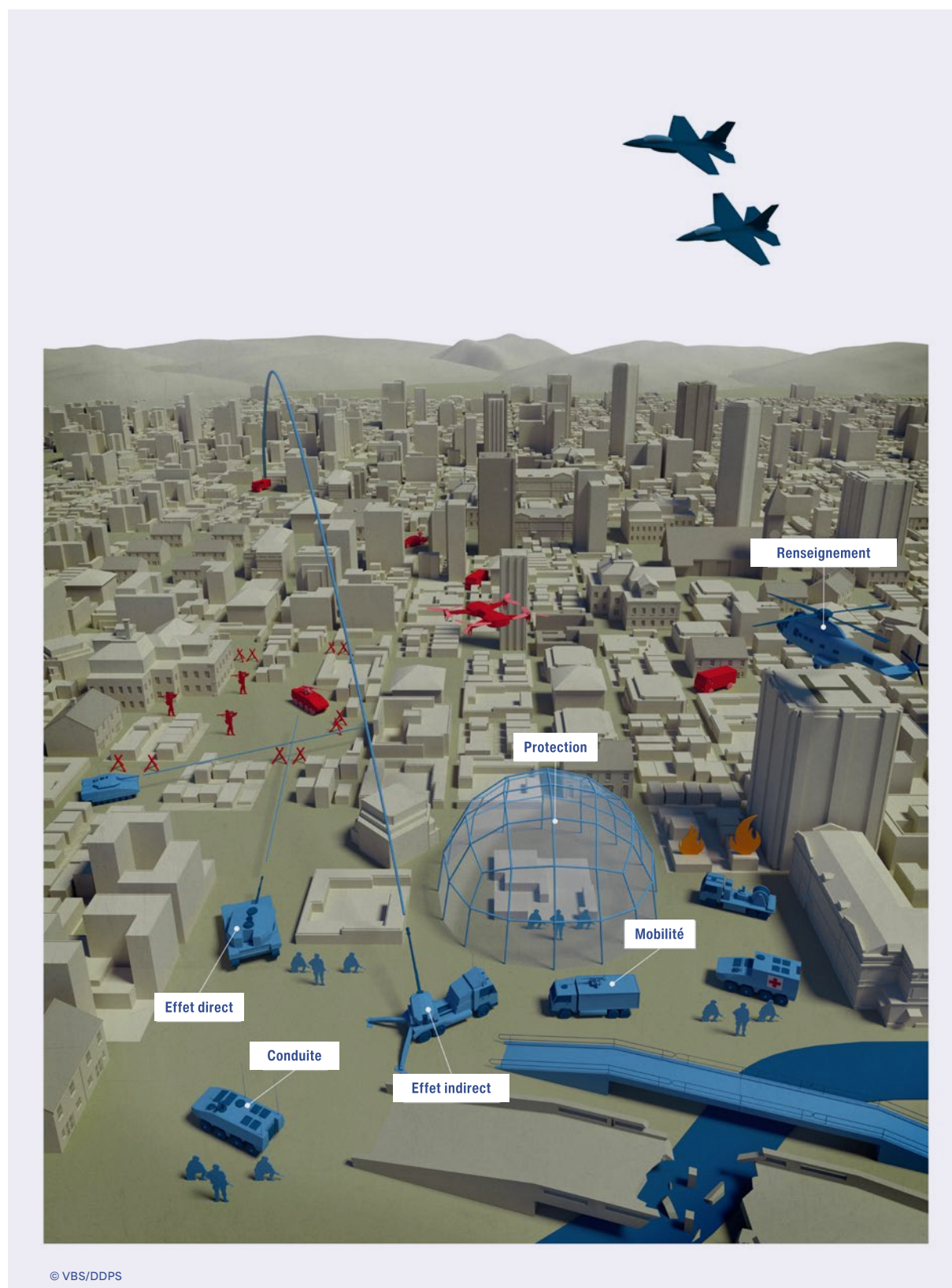
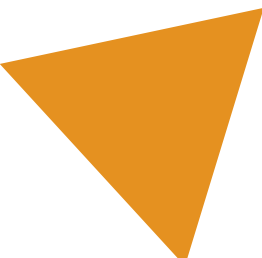


Illustration 15 :
**Représentation théorique
des domaines de capacités**

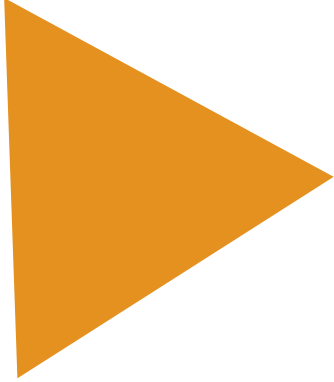
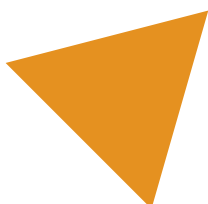


Poursuivez votre visite sur le site web !
Découvrez-y les sources et les avis sur le scénario de menace A « Conflit armé ».



LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ AU FIL DU TEMPS

Module historique



La politique de sécurité doit toujours être comprise dans le contexte de son époque. Au cours des cent dernières années, de nouvelles menaces et de nouveaux dangers sont apparus en raison des évolutions sociales, technologiques, économiques et écologiques. Ces évolutions ont également entraîné des crises en Suisse. Quelques situations emblématiques depuis le début de la Seconde Guerre mondiale sont présentées dans ce module. Pour chaque situation, l'accent est mis sur une personne qui a marqué le cours des événements par ses actions.

La politique de sécurité a longtemps été élaborée principalement par des hommes. C'est pourquoi, dans de nombreux exemples, ce sont des acteurs masculins qui occupent le devant de la scène ; toutefois, dans la mesure du possible, les femmes et leur rôle sont également mis en évidence. Cette sélection reflète les rapports de force de l'époque et peut faire l'objet d'une discussion critique en classe.

OBJECTIF

Dans ce module, vous découvrirez, à travers dix personnalités, dix crises qui ont marqué la politique de sécurité suisse. Cela vous permettra de comprendre son évolution et d'identifier ses changements de cap.

VOTRE PROJET



Dans le cadre d'un travail de groupe, vous créez un podcast sur une personnalité qui a été impliquée dans une situation de crise. N'oubliez pas que les personnes doivent également être comprises dans le contexte de leur époque.

À l'aide de l'histoire principale de la brochure et du support disponible sur le site web, répondez aux questions suivantes dans votre podcast :

- Quel est le rapport entre cette affaire et la sécurité de la Suisse ?
- Quels sont les liens que vous reconnaissez avec l'histoire en général ?
- Comment jugez-vous cette affaire du point de vue d'aujourd'hui ?

Pour votre podcast, vous rédigerez un compte rendu avec une courte introduction au sujet qui éveille la curiosité, ainsi qu'une illustration et des mots-clés.

Vous téléchargerez votre podcast sur la plateforme de la classe et le ferez commenter par vos collègues. En écoutant les podcasts de vos collègues, vous aurez un aperçu de la politique de sécurité au fil du temps.

PROCÉDURE

- 1 Organisez-vous en groupes de trois ou quatre et mettez-vous d'accord sur une personnalité à laquelle vous voulez vous consacrer.
 - 2 Lisez dans la brochure l'histoire principale de la personnalité choisie (« Ce qui s'est passé »).
 - 3 Étudiez sur le site internet les autres documents relatifs à la personnalité choisie.
 - 4 Décidez en groupe de la forme et du contenu de votre podcast.
Vous avez toute liberté pour concevoir le podcast en ce qui concerne la durée, la forme et les intervenant-es. Vous pouvez mettre en œuvre le podcast comme un récit, une explication, un bulletin d'information, une interview, un dialogue, une table ronde, un jeu de rôle ou même une pièce radiophonique. N'oubliez pas que la forme doit être au service du contenu et non l'inverse.
 - 5 Répartissez vos fonctions au sein du groupe afin de pouvoir gérer le temps dont vous disposez. Fonctions possibles : chercheur-euse, scénariste, technicien-ne, rédacteur-trice de compte rendu, etc. Mais vous êtes une équipe – soutenez-vous mutuellement si nécessaire.
- Conseil :** testez votre équipement technique à l'avance.
- 6 Enregistrez votre podcast et partagez-le ensuite avec votre classe.



→ page 48

A

**HENRI
GUISAN**

1939 – 1945



→ page 52

C

**JAKOB
ANNASOHN**

1958 – 1964



→ page 56

E

**SUSI
NOGER**

à partir de 1980



→ page 60

G

**ELISABETH
KOPP**

1984 – 1989



→ page 64

I

**CHRISTOPH
BLOCHER**

2003 – 2009

B

→ page 50

**SÁNDOR
RADÓ**



1939 – 1943

D

→ page 54

**PIERRE
GRABER**



1970

F

→ page 58

**PETER
GASSER**



1980 – 1981

H

→ page 62

**ANDREAS
GROSS**



1989

J

→ page 66

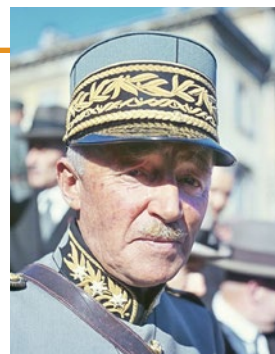
**MENGIA
CAFLISCH**



2020

HENRI GUISAN

D'une situation de contrainte à un héros ?



© Archäologie und Museum Baselland

Ce qui s'est passé

Le 25 juillet 1940 est presque aussi marquant pour l'histoire du pays que le 1^{er} août 1291, date supposée de la fondation de la Suisse par le serment du Grütli. Le contraste entre les deux dates est flagrant : il existe un document datant (peut-être) du 1^{er} août 1291, mais tout ce qui l'entoure – même la date elle-même – relève du mythe. À l'inverse, nous pouvons reconstituer avec précision la date du 25 juillet 1940, mais ce que le général Guisan a réellement dit ce jour-là n'a pas été relaté de manière fiable.

Le 25 juillet, le général convoqua tous les officiers supérieurs de l'armée pour un rapport sur la prairie du Grütli. Depuis l'armistice franco-allemand du 22 juin, la Suisse était encerclée par les puissances fascistes ; les importations et les exportations dépendaient d'elles. Il était devenu clair pour le commandement de l'armée que les forces ne suffiraient pas à empêcher une invasion, un passage ou même une occupation de la Suisse. Les 450'000 soldats convoqués ne pouvaient pas rester sous les armes en permanence sans mettre sérieusement en danger l'économie et l'approvisionnement de la Suisse.

Que faire ? C'est à cette question, à laquelle il ne semblait pas y avoir de réponse, que le général Henri Guisan a été confronté. Né en 1874, il avait étudié l'agriculture et acheté un domaine agricole avec l'héritage de sa mère. Il a effectué de nombreux services militaires volontaires, mais n'est devenu officier de carrière qu'à 53 ans. En 1939, lorsque la Seconde Guerre mondiale a éclaté, l'Assemblée fédérale unifiée l'a élu général. Un an plus tard, la Suisse se trouvait dans une situation critique.

Illustration 16 :
Général Guisan à Viège, 1942

APRÈS LE 22 JUIN 1940 (ARMISTICE DE COMPIÈGNE)



Illustration 17 :
La situation de contrainte –
l'encerclement de la Suisse
à partir du 22 juin 1940

Guisan décida de réduire le déploiement de troupes aux frontières et de transformer plutôt l'espace alpin en forteresse. Les troupes restantes aux frontières devaient freiner l'envahisseur. Cette stratégie devait permettre à la Suisse de rester au moins partiellement indépendante et de contrôler ou de bloquer les passages alpins si importants pour l'Allemagne et l'Italie.

La décision était risquée : le retrait partiel dans les Alpes pouvait être interprété comme une faiblesse et le licenciement de soldats comme le signe que la guerre était terminée. Mais la décision de Guisan en faveur de la « stratégie du réduit » s'est avérée juste du point de vue de l'époque et en tout cas pas fautive du point de vue actuel. Guisan incarnait la lutte inébranlable pour l'indépendance et la sécurité. Ses funérailles en 1960 furent des funérailles nationales.

Vos notes :

**Continuez sur le site web !**

Vous y découvrirez plus d'informations sur Henri Guisan et sa « stratégie du réduit ».

SÁNDOR RADÓ

Démasqué !



© Archives I. M. Bondarenko

Ce qui s'est passé

13 et 14 octobre 1943, Genève, route de Florissant 192 : depuis des semaines, le lieutenant Treyer et trois équipages de véhicules de l'armée suisse avaient capté les communications radio de deux émetteurs genevois. Il était maintenant convaincu que des messages radio d'espions travaillant pour le compte de l'Union soviétique étaient émis depuis cette villa désaffectée. Environ 70 policiers ont encerclé la maison dans l'obscurité et ont laissé le couple Eduard* (nom de code pour Edmond Hamel) et Maud* (Olga Hamel) commencer leur travail nocturne :

Selon le programme, l'émetteur est entré en service après minuit. Maud commença à travailler et, après avoir entendu le signal d'appel de la centrale, elle se mit à taper les télégrammes chiffrés avec agilité. Les localisateurs [balises] l'indiquèrent immédiatement. Le moment propice était arrivé. Les policiers resserrèrent le cercle. Ils entourèrent la maison de si près qu'il aurait été impossible de s'échapper par la fenêtre ou la porte. [...] Vers minuit et demi, alors que les opérateurs radio étaient en plein travail, une main expérimentée a ouvert silencieusement la porte extérieure, puis celle qui menait à la salle radio. Le bruit des frappements sur la touche du morse couvrit les pas prudents des policiers. Plusieurs policiers, revolver à la main, ont pénétré dans la pièce. Cela s'est passé si subitement que Maud* n'a même pas eu le temps d'enlever son doigt de la touche du morse, et encore moins de transmettre l'appel d'urgence à la centrale. La fouille de la maison a commencé. Du reste, il n'y avait pas besoin de chercher quoi que ce soit. L'émetteur était là, les tubes allumés. Sur la table se trouvaient les télégrammes transmis et reçus, le schéma de la liaison radio et quelques pages du livre de codage. Les indices étaient suffisants. La situation était sans issue. ①*

C'est ainsi que l'ancien chef de groupe des « Trois rouges », Sándor Radó (1899–1981), décrit dans ses mémoires l'arrestation d'un couple d'opérateurs radio qui transmettait pour lui des messages codés à la centrale à Moscou depuis Genève. La plupart d'entre eux étaient des communistes convaincus et soutenaient l'Union soviétique après l'invasion allemande de 1941. À la suite de l'arrestation de ses trois équipes d'opérateurs radio à Genève et à Lausanne, ce flux de renseignements s'est interrompu.

Illustration 18 :
Sándor Radó, photo non datée

① Radó, Sándor. Deckname Dora. Stuttgart 1971, p. 395.

Illustration 19 :
**La maison où Maud' et
Eduard' ont été arrêtés**



© Archives d'histoire contemporaine ETH Zurich

Vos notes :



Continuez sur le site web !

Vous y apprendrez davantage sur Sándor Radó
et son réseau d'espionnage.

JAKOB ANNASOHN

Pris dans le dilemme de la sécurité



© Bibliothek am Guisanplatz, Berne

Ce qui s'est passé

Pendant la guerre froide entre les superpuissances américaine et soviétique et leurs alliés, la Suisse est restée neutre. Sa situation géographique au centre de l'Europe la positionnait dans la zone de front entre l'Ouest et l'Est. Elle devait protéger son indépendance. Le soulèvement populaire hongrois contre l'invasion soviétique à l'automne 1956 lui a fait prendre conscience du danger. L'Armée rouge pouvait être à tout moment « présente au bord du lac de Constance pour le petit-déjeuner » – telle était la crainte. L'armée suisse comptait alors 880'000 soldats, l'effectif le plus élevé de son histoire.

Illustration 20 :
Jakob Annasohn

Des militaires et des hommes politiques influents (exclusivement des hommes) ont discuté d'une défense nationale efficace. Il y avait deux camps : les deux parties étaient d'accord sur le fait que la protection et la sécurité de la population devaient être assurées. Mais en ce qui concerne la stratégie militaire, les avis étaient partagés. Les uns s'en tenaient au principe de la « stratégie du réduit » de la Seconde Guerre mondiale : l'armée doit défendre le territoire et faire en sorte qu'une attaque adverse ne soit pas rentable. Les autres considéraient la dissuasion nucléaire, telle qu'elle était pratiquée par les grandes puissances, comme la garantie de sécurité la plus moderne : en cas d'attaque militaire, l'armée devait être en mesure de dissuader l'agresseur d'attaquer en utilisant ses propres armes nucléaires. Cette dissuasion devait être obtenue par une force aérienne de longue portée et l'utilisation potentielle d'armes nucléaires.

En Suisse aussi, l'acquisition d'armes nucléaires tactiques a été discutée à petite échelle. Le commandant de corps Jakob Annasohn (1901–1983) était l'un des défenseurs de tels projets. Il est devenu chef d'état-major général en 1958, ce qui lui conférait le statut de commandant militaire le plus élevé en temps de paix. La même année, le Conseil fédéral a décidé d'envisager et de faire évaluer l'acquisition d'armes nucléaires en tant qu'option.

La Suisse, une puissance nucléaire ? – Cinq problèmes se posaient :

- ① l'approvisionnement en uranium
- ② le développement autonome de la technologie
- ③ la question de savoir comment d'éventuelles bombes nucléaires pourraient être transportées sur le territoire de l'agresseur
- ④ la question de la neutralité suisse
- ⑤ la résistance du mouvement pacifiste en pleine émergence

Annasohn s'est concentré sur le problème 3, c'est-à-dire sur la question militaire : en 1961, il a présenté au Conseil fédéral une demande d'acqui-

tion de 100 avions de type « Mirage III S ». Ce type d'avion aurait pu larguer des bombes atomiques. Mais le budget était largement sous-estimé et le Parlement a rejeté en 1964 un crédit supplémentaire de 576 millions de francs. Finalement, la Suisse n'a pu acquérir que 57 avions. À la suite de ce que l'on a appelé « l'affaire des Mirages », le conseiller fédéral Paul Chaudet et le chef de l'État-major général Jakob Annasohn ont démissionné.

Vos notes :

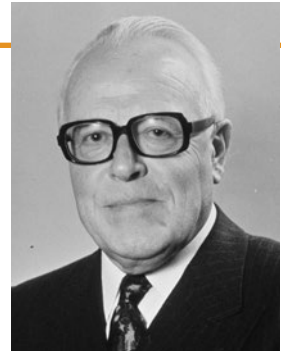


Continuez sur le site web !

Vous y apprendrez davantage sur Jakob Annasohn et ses projets d'armement.

PIERRE GRABER

Que faire ?



© Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques

Ce qui s'est passé

Le 6 septembre 1970, des terroristes palestiniens ont détourné un avion Swissair reliant Zurich à New York avec environ 155 personnes à bord. L'avion a dû atterrir à l'aéroport militaire isolé de Zarka en Jordanie. Les pirates de l'air ont exigé que la Suisse libère une femme et deux hommes terroristes emprisonnés, condamnés chacun à douze ans de prison. Après la France et l'Allemagne, la Suisse était donc à son tour touchée par les activités terroristes de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)! Le 18 février 1969 déjà, des terroristes palestiniens avaient tiré sur un avion de la compagnie israélienne El Al à l'aéroport de Zurich et voulu le faire exploser.

Le Conseil fédéral s'est réuni une première fois le 6 septembre au soir et a longuement discuté le 7 septembre de l'ultimatum de 72 heures lancé par les terroristes. Le conseiller fédéral Pierre Graber (PS), chef du Département politique, a joué un rôle prépondérant. Il a déterminé la ligne de conduite du Conseil fédéral dans la crise : le gouvernement a décidé de répondre à l'ultimatum et de prendre contact avec la justice zurichoise afin d'entamer les démarches pour la libération des terroristes détenus. Comme ces derniers avaient été condamnés dans le canton de Zurich, ils dépendaient du Conseil d'État zurichois. Celui-ci a exigé en contrepartie « une déclaration du Conseil fédéral selon laquelle un tel procédé est contraire à tous les principes de notre ordre juridique et que l'on ne se soumet à la contrainte brutale qu'en protestant ».^②

Cette contrainte brutale avait été rappelée à la population suisse à peine six mois plus tôt, quand 47 passagers avaient péri dans un crash d'avion Swissair à Würenlingen. Un colis piégé déposé par des terroristes palestiniens avait explosé en plein vol. Le paquet aurait dû apparemment se trouver à bord d'un avion israélien El Al, dans le but de le faire exploser.

Les terroristes palestiniens ont également détourné un avion américain le 6 septembre et un avion britannique vers Zarka le 9 septembre. Ils ont alors exigé l'extradition des terroristes détenus en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Suisse comme condition à la libération des otages des pays en question. La Suisse n'était donc plus seule concernée et devait collaborer avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Le 12 septembre, les pirates de l'air ont fait exploser les trois avions vides. Les quelque 400 otages ont été libérés au fur et à mesure. Le 30 septembre, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suisse ont livré les sept terroristes libérés.

Illustration 21 :
Conseiller fédéral
Pierre Graber, 1971

② Procès-verbal de la séance du Conseil fédéral du 7 septembre 1970, p. 2 (dodis 35415).

Comment un gouvernement doit-il réagir à un tel chantage ? Il a deux options : soit il coopère avec les terroristes – au profit de la sécurité des otages et du pays – soit il s'en tient à ses valeurs et à ses idéaux, ne coopère pas et met en danger la vie des otages ainsi que la sécurité de l'État.

La volonté de négocier du Conseil fédéral a fait naître quelques théories controversées : en 2016, le journaliste Marcel Gyr a affirmé que le conseiller fédéral Graber avait obtenu en secret des terroristes l'assurance qu'ils laisseraient dorénavant la Suisse tranquille – à l'instar de ce qu'auraient fait d'autres États européens. En contrepartie, il aurait laissé entrevoir l'accréditation d'une représentation de l'OLP à Genève. Un groupe de travail de l'administration fédérale n'a toutefois trouvé aucune preuve à l'appui de cette théorie.

Vos notes :



Continuez sur le site web !

Vous y apprendrez davantage sur Pierre Graber et le détournement d'avion.

SUSI NOGER

« Tina » dans la résistance civile



© Susi Noger-Nuber

Ce qui s'est passé

En décembre 1990, Susi Noger, enseignante au gymnase, a appris que l'organisation P-26 avait été dissoute et – peu après – que le chef de cette organisation, Efreim Cattelan, qu'elle connaissait sous le nom de code « Rico », avait été démasqué. Susi Noger, alias « Tina », était chargée depuis 1988, en tant qu'opératrice radio dans cette organisation de résistance créée par l'armée suisse, d'établir et de maintenir une liaison avec la direction de l'organisation en exil (à l'étranger), en cas de nécessité.

Quel serait un tel « cas de nécessité » ? L'organisation P-26 devait intervenir si l'armée suisse était vaincue, si la Suisse était en grande partie occupée et si le gouvernement s'exilait. Les membres de l'organisation P-26 devaient alors mettre en place la résistance civile : se procurer des informations sur la puissance occupante et en particulier sur ses points faibles, informer la population et lui donner du courage, cacher les personnes persécutées et – si c'était inévitable – mener des actes de sabotage sur les installations de la puissance occupante. L'organisation était équipée de plaquettes d'or comme monnaie sûre, de matériel sanitaire, d'armes, ainsi que d'instructions pour former d'autres membres. La P-26 ne comptait qu'environ 300 cadres répartis dans toute la Suisse^③, divisés en petits groupes régionaux et ne connaissant à chaque fois que les membres les plus proches du groupe. Avant que l'organisation puisse être active, les cadres auraient dû recruter d'autres membres courageux et discrets.

Pendant la guerre froide, des organisations dites « stay-behind » ont été mises en place dans de nombreux pays d'Europe occidentale, dans le but de commettre des actes de sabotage contre la puissance occupante en cas d'occupation ennemie de leur État. Le Conseil fédéral avait déjà mentionné cette organisation dans la « Conception de la défense générale » de 1973 (elle avait reçu son nom de « Projet 26 » du numéro de la section 426 correspondante). Avec les bouleversements politiques mondiaux de 1989 et 1990, le Parlement a toutefois exigé des bases légales supplémentaires, ce qui a conduit le Conseil fédéral à dissoudre sans plus attendre l'organisation de résistance P-26. Ses anciens membres étaient tenus au secret jusqu'en 2009, date à laquelle Susi Noger a levé le voile sur son secret.

Illustration 22 :
Susi Noger, 2019

③ L'effectif théorique aurait dû être de 827 cadres. Lors de sa dissolution en 1990, la P-26 était encore en cours de développement.

Vos notes :



Continuez sur le site web !

Vous y trouverez plus d'informations sur
Susi Noger et la P-26.

PETER GASSER

Le grand étonnement après 17 ans



© SRF

Ce qui s'est passé

L'ancien procureur zurichois Peter Gasser (né en 1941) a dû prendre une retraite anticipée en 1993. En 1981, il n'avait soudainement pas été réélu en tant que procureur. Il lui était reproché d'être communiste et d'abuser de sa fonction à des fins politiques.

En effet, Gasser n'a pas été proposé à la réélection en 1980. Concrètement, on lui reprochait un rapport de quatre policiers selon lequel il aurait participé à deux manifestations :

Le dimanche 25 octobre 1980, il se trouvait à Zurich (de nouveau habillé en activiste) avec une accompagnatrice (apparemment une amie ou une personne qu'il connaissait bien [!], d'autant plus qu'il l'a prise dans ses bras par moments ou qu'il s'est promené main dans la main avec elle) et un accompagnateur (tous trois parlaient en français) entre 15h50 et 16h30 aux endroits suivants : [Suivent des descriptions précises des rues]. ④

Gasser était sidéré – il n'avait jamais participé à une manifestation. Il a demandé une enquête disciplinaire. Celle-ci a conclu plus tard que le rapport de police reposait effectivement sur une erreur d'identité. Mais entre-temps, le mandat de Gasser avait expiré. Le directeur de la justice lui prédit qu'il n'obtiendrait plus jamais de poste au sein de l'État tant que « cette affaire » ne serait pas résolue. D'août 1981 à avril 1982, Gasser a dû pointer comme chômeur, puis il a été réembauché. Il souffrait cependant de claustrophobie et de paranoïa. En 1993, il a dû prendre une retraite anticipée à l'âge de 52 ans :

Mais maintenant, ce que j'avais refoulé pendant des années est remonté à la surface. L'année traumatisante de Kafka [1981/1982]. Je ne pouvais plus m'y soustraire. Fin février 1993, j'ai été licencié de la fonction publique pour cause de maladie et en remerciement des services rendus. ⑤

La remarque entre parenthèses dans le rapport de police « (tous trois s'entretenaient en français) » ne s'est résolue qu'en 1998 : Daniel de Roulet, architecte et informaticien genevois, a avoué qu'il avait participé aux deux manifestations en 1980 en tant qu'activiste. À l'époque, il n'a pas voulu clarifier cette confusion entre les deux hommes, car il craignait pour son fils récemment né et pour sa carrière d'informaticien. En raison de cette erreur, Peter Gasser a été victime de la surveillance en tant qu'extrémiste présumé.

Illustration 23 :
Peter Gasser lors d'une interview à la télévision suisse, 1981

④ Ledit rapport de police, cité d'après : Gasser, Peter. Die Wochenzeitung WoZ, 17^e année / n° 40, 1.10.1998.

⑤ Gasser, Peter. Die Wochenzeitung WoZ, 17^e année / n° 40, 1.10.1998.

Peter Gasser était l'un des nombreux extrémistes présumés qui ont été « fichés » pendant la guerre froide. L'« affaire des fiches », rendue publique en 1989, marque encore aujourd'hui les débats sur les compétences du Service de renseignement de la Confédération et le contrôle de ses activités.

Vos notes :

**Continuez sur le site web !**

Vous y apprendrez davantage sur Peter Gasser et l'« affaire des fiches ».

ELISABETH KOPP

La protection civile – ça aussi !



© Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques

Ce qui s'est passé

Le 1^{er} novembre 1986, environ 1350 tonnes de produits chimiques toxiques ont pris feu dans l'entrepôt 956 de la société Sandoz à Schweizerhalle (BL). Les flammes ont atteint jusqu'à 60 mètres de haut, des fûts ont été projetés dans les airs et un nuage de fumée nauséabond a enveloppé la région de Bâle. La police a circulé dans les rues et a demandé à la population par mégaphone de rester chez elle et de verrouiller les fenêtres. Les sirènes (du moins, celles qui fonctionnaient) ont retenti. Sur le site, les pompiers ont pu empêcher les flammes de se propager aux entrepôts voisins. Toutefois, l'eau d'extinction du Rhin était entre-temps si fortement contaminée qu'elle a de nouveau déclenché des réactions chimiques. Le degré de dangerosité du nuage de fumée n'a pas pu être déterminé. Dans le canton de Bâle-Campagne, les écoliers ont été priés de rester chez eux ; dans le canton de Bâle-Ville, en revanche, ils ont reçu la consigne de se rendre à l'école.

La protection civile a été au centre des critiques. Elle a été littéralement absente pendant la catastrophe – seules ses sirènes, qui fonctionnaient partiellement, ont été utilisées.

À l'époque, la protection civile était déjà organisée au niveau cantonal ; la Confédération édictait les directives correspondantes. Au Conseil fédéral, Elisabeth Kopp était responsable de la protection civile en tant que cheffe du Département de justice et police. Elle était la première femme à siéger au Conseil fédéral et était particulièrement sous le feu des projecteurs en raison des activités commerciales obscures de son époux. De plus, à l'époque, elle devait justement faire face à la question des réfugiés. Le nombre de demandeurs d'asile était en forte hausse et la Suisse ne disposait alors guère d'infrastructures suffisantes pour les enregistrer, vérifier leur légitimité et les héberger. Tout cela a été reproché à Elisabeth Kopp.

À cela s'est ajoutée, après l'incendie de Schweizerhalle, la « défaillance » de la protection civile – ça aussi ! La protection civile était en effet conçue pour faire face à une guerre, mais pas à un autre genre de catastrophe.

Elisabeth Kopp a tiré les leçons de Schweizerhalle : elle a mis en place un groupe de travail pour examiner l'orientation de la protection civile en cas de guerre. Elle a ainsi amorcé un tournant : à partir de 1995, la protection civile a été orientée vers l'aide d'urgence générale en cas de catastrophe. Elisabeth Kopp n'a toutefois pas pu assister à ces réformes en tant que conseillère fédérale. En 1989, elle a été amenée à la démission dans le cadre d'un scandale impliquant son époux.

Illustration 24 :
Conseillère fédérale
Elisabeth Kopp

→ Vous trouverez plus d'informations sur l'histoire de la protection civile sur le site web.

Illustration 25:
Travaux de déblaiement
après l'incendie catastro-
phique de Schweizerhalle,
1986



© Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques

Vos notes :



Continuez sur le site web !

Vous y découvrirez plus d'informations sur Elisabeth Kopp et la nouvelle orientation de la protection civile.

ANDREAS GROSS

Pour une Suisse sans armée



© Services du Parlement suisse

Ce qui s'est passé

« Oui, nous allons d'abord faire la fête et ne laisserons pas ceux qui sont encore dans les tranchées nous enlever notre enthousiasme. » ⑥ C'est ainsi qu'Andreas Gross a commenté le 26 novembre 1989 sa défaite lors de la votation populaire sur l'abolition de l'armée suisse. Cette défaite était en effet un succès inattendu pour Gross : 35,6 % des votants, soit un bon tiers, avaient voté pour la suppression de l'armée suisse. Dans les cantons de Genève et du Jura, l'initiative avait même convaincu une majorité. La votation avait mobilisé plus de votants qu'à l'accoutumée et un tel résultat, précisément en Suisse, avait eu un retentissement mondial.

Andreas Gross a fait la fête avec le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA). Celui-ci avait été formé en 1982 par les jeunes socialistes de la ville de Bâle, dont Andreas Gross faisait partie. En 1986, l'initiative a été déposée avec 111'000 signatures, après une collecte de signatures d'un an et demi.

Le vote a eu lieu environ deux semaines après la chute du mur de Berlin. Cet événement historique mondial avait effectivement assoupli les « tranchées intellectuelles ». Depuis le mouvement de Mai 68, la conviction que la sécurité ne pouvait être garantie que par des moyens militaires avait été ébranlée. Les superpuissances militaires avec leurs armes nucléaires pouvaient-elles vraiment garantir la sécurité ou les efforts d'armement continus ne conduisaient-ils pas plutôt à une augmentation de l'insécurité ? Ce dilemme de sécurité a inspiré de nombreux mouvements, notamment pacifistes. Ils ont critiqué la concentration unilatérale sur une politique de sécurité à caractère exclusivement militaire.

L'initiative du GSsA ne cherchait pas seulement à abolir l'armée. La seconde partie du titre de l'initiative est souvent passée inaperçue : « Initiative pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix ». La Suisse devait utiliser les moyens ainsi libérés pour favoriser la paix dans le monde. L'article 17, alinéa 3 de la Constitution fédérale devrait être formulé ainsi : « La Suisse mène une politique globale de paix qui renforce l'autodétermination du peuple tout en favorisant la solidarité entre les peuples. »

L'un des personnages les plus importants du mouvement pacifiste international, le chercheur norvégien Johan Galtung, avait pourtant passablement irrité les membres du GSsA avant la votation. Celui-ci avait présenté en 1984, dans un livre ayant suscité un large intérêt, la Suisse comme un modèle en matière de maintien de la sécurité internationale, grâce à son armée de milice axée sur la défense. Il a donc dû se justifier auprès du GSsA en 1989, car les initiants voulaient transformer la politique de sécurité suisse et ne partageaient pas le point de vue de Galtung.

Illustration 26 :
Andreas Gross, 2007

⑥ Gross, Andreas, cité dans :
« Schweiz ohne Armee
– die GSoA-Initiative »,
émission de la SRF
« Zeitreise », 15.3.2003,
min 2:46.

Vos notes :



Continuez sur le site web !

Vous y apprendrez plus sur Andreas Gross
et l'initiative du GSsA.

CHRISTOPH BLOCHER

Implication inattendue dans une affaire explosive



© Chancellerie fédérale

Ce qui s'est passé

Un mode d'emploi pour la fabrication d'une bombe atomique – en Suisse ? En 2006, le Ministère public de la Confédération a alerté le chef du Département de justice et police, le conseiller fédéral Christoph Blocher, qu'il était tombé, lors de l'enquête sur « l'affaire Tinner », sur des documents qui pourraient servir à la construction d'armes nucléaires. Après l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération nucléaire, les essais d'armement clandestins dans le domaine des armes nucléaires et le contournement des régimes de contrôle des exportations ont augmenté dans le monde entier. C'est ainsi que la Suisse, en tant que site industriel de biens à double usage, s'est retrouvée dans la ligne de mire de ces agissements. Blocher s'en souvient :

Des groupuscules, des groupes terroristes, des États qui veulent construire leurs propres bombes nucléaires, qui veulent des armes guidées, qui veulent des petites bombes nucléaires, ce sont des choses incroyablement intéressantes. Et qu'est-ce qui se passe avec de telles choses quand on sait que nous les avons ? Cela commençait à se savoir. On aurait commencé à faire du chantage sur le pays : « Donnez ça, sinon il se passera quelque chose. » Cela aurait pu aller jusqu'à des enlèvements. [...] C'est un très gros risque pour un pays. ⑦

Mais ce que Blocher n'a pas dit, c'est que le Conseil fédéral a agi sous pression. Les services secrets américains à l'étranger ont insisté pour que les documents soient livrés, car ils auraient donné des indications sur les activités d'espionnage de la CIA. Finalement, le Conseil fédéral a décidé en 2007 de détruire ces documents – au total 30'000 documents pesant environ 1,9 tonne. Ainsi, la CIA était également hors de la ligne de mire.

Comment ces documents ont-ils pu arriver en Suisse ? Comme déjà mentionné, le Ministère public de la Confédération enquêtait à l'époque sur « l'affaire Tinner ». L'ingénieur Friedrich Tinner avait aidé le « père de la bombe atomique pakistanaise », Abdul Qadeer Khan, à développer cette bombe atomique. Le fils de Friedrich, Urs Tinner, avait été chargé de numériser les documents de Khan et en avait détourné des copies qu'il avait remises à la CIA. Cette dernière était donc informée que Khan voulait revendre la technologie de la bombe atomique à la Libye et probablement à la Corée du Nord et à l'Iran. Une cargaison de composants pour centrifugeuses d'enrichissement d'uranium, en route pour la Libye, a été saisie en Méditerranée. Le dictateur libyen Mouammar Kadhafi a décidé de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'activité d'espionnage d'Urs Tinner a été découverte. Urs Tinner, son père

Illustration 27 :
Conseiller fédéral
Christoph Blocher, 2007

⑦ Blocher, Christoph, cité dans : « Der Spion, der aus dem Rheintal kam », SRF DOK, 23.1.2009, min 39:34, du dialecte.

Friedrich et son frère Marco avaient enfreint la loi fédérale sur le matériel de guerre et s'étaient rendus coupables d'espionnage pour le compte d'un pays étranger.

Le Conseil fédéral a interdit au Ministère public de la Confédération de porter plainte pour espionnage. Il n'a cependant pas pu empêcher une accusation d'exportation illicite de matériel de guerre. Finalement, Friedrich Tinner a passé près d'un an en détention préventive, ses fils Urs et Marco respectivement quatre et trois ans, car la destruction des documents a prolongé l'enquête. Le jour de leur condamnation, les Tinner ont été libérés – ils avaient déjà purgé leurs peines en détention provisoire.

Vos notes :



Continuez sur le site web !

Vous y apprendrez davantage sur Christoph Blocher et le « cas Tinner ».

MENGIA CAFLISCH

Sur les traces d'un coup des services secrets



Photo mise à disposition par Mengia Caflisch

Ce qui s'est passé

En 1978, Mengia Caflisch, une ingénieure en électricité de 33 ans, a été engagée par l'entreprise zougnoise Crypto AG. En tant que collaboratrice disposant principalement d'un bagage théorique, elle a été plus ou moins bien accueillie. Très tôt, elle a remarqué que certains systèmes de cryptage (cryptologies) des appareils de chiffrement produits n'étaient pas optimaux :

Je me demande encore aujourd'hui si ce manque de niveau professionnel était voulu ou non. [...] On m'a remis deux cryptologies contre signature et je me suis dit au bout de deux ou trois jours : Qu'est-ce qui leur a pris ? Tout cela me semblait un peu vide, peu complexe. ⑧

Ses propositions d'amélioration n'ont toutefois pas suscité d'intérêt. Ce n'est qu'en 2020 que Mengia Caflisch, d'autres ingénieurs électriciens et le public ont appris l'histoire de Crypto AG, révélée par le Washington Post, ZDF et SRF sur la base de documents transmis par les archives de la CIA. Le Suédois Boris Hagelin (1892–1983) avait construit dès 1925 les premiers appareils de chiffrement des messages et les avait continuellement améliorés. En 1948, il a quitté la Suède pour s'installer en Suisse, car les appareils de chiffrement étaient considérés comme du matériel de guerre en Suède et leur exportation était interdite. En 1952, Hagelin a fondé la société Crypto AG à Zoug, mais la jeune entreprise a dû faire face à des problèmes de vente à ses débuts. Hagelin a donc conclu plusieurs accords avec un représentant du service de renseignement américain (NSA), visant à ce que Crypto AG produise différents modèles d'appareils de chiffrement : le modèle quasiment indéchiffrable pour les pays membres de l'OTAN, la Suède et la Suisse, un modèle moins complexe pour les autres pays amis, et un modèle décryptable sans effort pour les pays à « orientation douteuse ». Avec le dernier modèle, les États-Unis ont pu décrypter secrètement une grande partie des messages.

Les ventes ont alors augmenté et Crypto AG est devenue une entreprise rentable ; elle a exporté ses appareils de chiffrement dans environ 130 pays, mais principalement des modèles défectueux. Les services secrets américains pouvaient donc espionner, par exemple, le gouvernement socialiste d'Allende au Chili, dont ils ont soutenu le renversement en 1973, et étaient au courant du rapprochement entre l'Égypte et Israël lors des accords de Camp David en 1978 et 1979, ou des plans des forces armées argentines dans la guerre des Malouines en 1982, qu'ils ont transmis à la Grande-Bretagne.

Illustration 28 :
Mengia Caflisch, vers 1990

⑧ Strehle, Res. Operation Crypto. Die Schweiz im Dienst von CIA und BND. Bâle 2020, p. 40.

Mengia Caflisch n'était pas la seule à se poser des questions sur la cryptologie des appareils. À plusieurs reprises, des rumeurs d'implication avec des services secrets ont circulé. L'ingénieur Peter Frutiger, licencié en 1977, a fait part de ses soupçons à la police fédérale. Celle-ci a certes fait examiner les appareils en secret, mais s'est contentée d'assurer que la Suisse avait reçu des appareils pratiquement indéchiffrables. Les enquêtes menées ces dernières années n'ont pas permis de déterminer avec certitude qui, en Suisse, était au courant de l'« affaire Crypto » et dans quelle mesure.

Ce prolongement de la guerre froide est un chapitre peu glorieux pour la Suisse et pour moi aussi. Après une tempête d'indignation et la recherche de complices dans les hautes sphères, le grand silence a suivi. Je regrette notamment que le grand public n'ait pratiquement rien appris sur les techniques de sécurité actuelles, leurs chances et leurs dangers ainsi que leurs dilemmes inhérents.

Prise de position de Mengia Caflisch, 2023

Que sous-entend Mengia Caflisch lorsqu'elle parle des « dilemmes inhérents » des techniques de sécurité actuelles ?

Vos notes :



Continuez sur le site web !

Vous y apprendrez davantage sur Mengia Caflisch et l'« affaire Crypto ».

BIBLIOGRAPHIE

du module historique

A HENRI GUISAN

- Gautschi, Willi. General Henri Guisan. Die schweizerische Armeeführung im Zweiten Weltkrieg. Zurich 1989.
- Somm, Markus. General Guisan. Widerstand nach Schweizerart. Berne 2010.

B SÁNDOR RADÓ

- Blank, Alexander S.; Mader, Julius. Rote Kapelle gegen Hitler. Berlin 1979.
- Dallin, David J. Die Sowjetspionage. Prinzipien und Praktiken. Cologne 1956.
- Radó, Sándor. Deckname Dora. Stuttgart 1972.
- Roewer, Helmut. Die Rote Kapelle und andere Geheimdienstmythen. Spionage zwischen Deutschland und Russland im Zweiten Weltkrieg 1941–1945. Graz 2010.
- Ruland, Bernd. Die Augen Moskaus. Fernschreibzentrale der Wehrmacht in Berlin: Zwei Mädchen gegen Hitler. Zurich 1973.
- Von Schramm, Wilhelm. Verrat im Zweiten Weltkrieg. Vom Kampf der Geheimdienste in Europa; Berichte und Dokumentation. Düsseldorf/Vienne 1967.

C JAKOB ANNASOHN

- Buomberger, Thomas. Die Schweiz im Kalten Krieg 1945–1989. Baden 2017.
- Mantovani, Mauro. Schweizerische Sicherheitspolitik im Kalten Krieg (1947–1963). Zurich 1999.

D PIERRE GRABER

- Graber, Pierre. Mémoires et réflexions. Lausanne 1992.
- Grisard, Dominique. Gendering Terror. Eine Geschlechtergeschichte des Linksterrorismus in der Schweiz. Francfort-sur-le-Main / New York 2011.
- Gyr, Marcel. Schweizer Terrorjahre. Das geheime Abkommen mit der PLO. Zurich 2016.
- Maeke, Lutz. Critique de: Marcel Gyr: Schweizer Terrorjahre. Dans: sehepunkte, 17^e édition, n° 11/2017, <http://www.sehepunkte.de/2017/11/28659.html>, consulté le 17.5.2023.
- SRF. Bund findet keine Hinweise auf geheimes Abkommen mit PLO, <https://www.srf.ch/news/schweiz/bund-findet-keine-hinweise-auf-geheimes-abkommen-mit-plo>, consulté le 17.5.2023.
- Witassek, David. Zwischen Krieg und Frieden. Terrorismus und Terrorismusdiskussion in der Schweiz, 1969 bis 1980. Berne 2019.
- Zala, Sacha; Bürgisser, Thomas; Steiner, Yves. Die Debatte zu einem «geheimen Abkommen» zwischen Bundesrat Graber und der PLO. Eine Zwischenbilanz. Dans: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte, volume 66, n° 1/2016, pp. 1–24.

E SUSI NOGER

- Matter, Martin. P-26. Die Geheimarmee, die keine war. Wie Politik und Medien die Vorbereitung des Widerstandes skandalisierten. Baden 2012.
- Meier, Titus. Widerstandsvorbereitungen für den Besetzungsfall. Die Schweiz im Kalten Krieg. Zurich 2018.
- Petersen, Francis (Pseudonym). Fünf nach Zwölf. Bâle 1980 (roman fictif sur une occupation de la Suisse par la Wehrmacht pendant la Seconde Guerre mondiale – et sur la libération).

F PETER GASSER

- de Roulet, Daniel. Double. Ein Bericht. Zurich 1998.
- Engeler, Urs Paul. Grosser Bruder Schweiz. Wie aus wilden Demokraten überwachte Bürger wurden. Die Geschichte der politischen Polizei. Zurich 1990.
- Kreis, Georg (éd.). Staatsschutz in der Schweiz. Die Entwicklung von 1935–1990. Eine multidisziplinäre Untersuchung im Auftrage des schweizerischen Bundesrates. Berne/Stuttgart/Vienne 1993.

G ELISABETH KOPP

- Collectif d'auteurs. Schutzraum Schweiz. Mit dem Zivilschutz zur Notstandsgesellschaft. Berne 1988.
- Office fédéral de la protection de la population (OFFP). 50 ans de protection et d'aide: la protection civile et la protection de la population suisses au fil du temps, 1963–2013. Berne 2013.

H ANDREAS GROSS

- Galtung, Johan. Es gibt Alternativen! Vier Wege zu Frieden und Sicherheit. Opladen 1984.
- Gross, Andreas; Crain, Fitzgerald; Kaufmann, Bruno. Frieden mit Europa. Eine Schweiz ohne Armee als Beitrag zur Zivilisierung der Weltinnenpolitik. Zurich 1989.
- Gross, Andreas. Die unvollendete Direkte Demokratie, 1984–2015: Texte zur Schweiz und darüber hinaus. Thoune/Gwatt 2016.

I CHRISTOPH BLOCHER

- Albright, David; Brannan, Paul. CIA Recruitment of the Three Tinnars: A Preliminary Assessment, ISIS Report, décembre 2010.
- Albright, David; Brannan, Paul. The Tinner Case: Time for a Frank, Open Evaluation. ISIS Report, décembre 2010.
- Levy, Adrian; Scott-Clark, Catherine. Deception: Pakistan, the United States and the global nuclear weapons conspiracy. Londres 2007.

J MENGIA CAFLISCH

- Strehle, Res. Operation Crypto. Die Schweiz im Dienst von CIA und BND. Bâle 2020.

LA SÉCURITÉ FACE AUX TENSIONS DE LA SOCIÉTÉ

Module politique



La politique de sécurité doit s'adapter en permanence à de nouveaux défis. Mais les mêmes questions fondamentales se posent toujours dans la politique de sécurité suisse – elles sont réévaluées différemment et à chaque fois en fonction des événements actuels et de la sensibilité politique. Mais qui détermine le cours de la politique de sécurité suisse ?

Les structures démocratiques de la Suisse garantissent à la population un haut degré de décision politique. Le fait que les questions relatives à la sécurité de la Suisse soient débattues de manière controversée non seulement au Palais fédéral, mais aussi dans l'opinion publique, est l'expression de la démocratie vécue et une condition importante pour la formation de l'opinion personnelle. En vous penchant sur les questions de politique de sécurité et en participant au débat public, vous exercez une influence sur le cours de la politique de sécurité suisse.

A

QUEL NIVEAU
DE SÉCURITÉ –
ET AVEC QUELS
SACRIFICES ?

→ page 72

B

QUI ASSURE LA
SÉCURITÉ ET
QUEL EN EST LE
COÛT ?

→ page 77

C

LA NEUTRALITÉ
RENFORCE-T-ELLE
OU AFFAIBLIT-ELLE
LA SÉCURITÉ DE
LA SUISSE ?

→ page 82

D

LA
POLITIQUE
DE PAIX
RENFORCE-T-ELLE
LA SÉCURITÉ
DE LA SUISSE ?

→ page 85

E

EXPORTATIONS
DE MATÉRIEL DE
GUERRE :
RENFORCER OU
AFFAIBLIR LA
SÉCURITÉ DE
LA SUISSE ?

→ page 89

OBJECTIF

Dans ce module, vous vous pencherez sur des questions controversées de la politique de sécurité suisse et en discuterez en classe. Cela vous permet d'avoir un aperçu de l'avenir de la politique de sécurité suisse et vous soutient dans la formation de votre opinion.

VOTRE PROJET



Vous vous spécialisez en groupes sur une question, vous apprenez à en connaître les tenants et aboutissants et vous vous faites une idée des différentes opinions. Vous trouverez de nombreux documents à cet effet dans la brochure et sur le site internet.

Vous mettez en scène dans votre groupe un débat contradictoire sur la question que vous avez traitée. Dans une première phase, les autres groupes sont des spectateurs, avant que vous ne fassiez participer le public à la discussion dans une deuxième phase.

Vous trouverez dans les documents des « questions concrètes » spécialement indiquées qui vous aideront à planifier la table ronde.

PROCÉDURE

- 1 Choisissez la question qui vous intéresse le plus et regroupez-vous avec vos camarades qui ont retenu la même question (environ quatre personnes par groupe).
- 2 Parcourez le contenu de la brochure et du site web en fonction de la question choisie.

Conseil: la numérotation des sections vous donne une indication de l'ordre recommandé pour effectuer vos travaux.

- 3 Identifiez une « question concrète » ou même plusieurs que vous souhaitez utiliser pour la table ronde. Les questions sur lesquelles il existe des opinions controversées au sein du groupe sont particulièrement appropriées. Si nécessaire, ajoutez vos propres questions à débattre.
- 4 En groupe, préparez-vous à présenter à la classe la question choisie de la manière la plus concise possible (peut-être aussi de manière provocante), en cinq minutes environ :
 - Montrez par exemple l'importance de la question dans votre vie quotidienne privée, dans votre formation ou pour vos projets d'avenir.
 - Visualisez vos informations sur un poster ou à l'aide d'une présentation numérique.
 - Vous pouvez également accéder directement à la brochure et au site web.
- 5 Préparez une table ronde mise en scène et animée par quelqu'un de votre groupe.

Déroulement de la table ronde :

- Exposez la question à la classe (voir ci-dessus).
- Présentez le débat répété avec différentes opinions/postures (environ cinq minutes).
- Donnez au public la possibilité de participer à la discussion et de poser des questions. Menez la discussion (environ cinq minutes).
- Formulez une question de vote et procédez à un vote.
- Commentez le résultat du vote de manière concise et formulez une conclusion.



QUEL NIVEAU DE SÉCURITÉ – ET AVEC QUELS SACRIFICES ?

Vos notes :

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé) :

A1 La sécurité dans l'État

→ **brochure**

A2 La sécurité au quotidien

→ **site web**

A1 La sécurité dans l'État

Une société moderne aspire à la fois à la sécurité et à la liberté. Mais ces deux objectifs peuvent être concurrents :

Une sécurité accrue peut impliquer davantage de contrôle par la surveillance, tandis qu'une plus grande liberté peut entraîner un risque plus élevé pour certaines menaces (telles que les actes de violence, le terrorisme, les cybermenaces). La Constitution suisse garantit des libertés fondamentales telles que la liberté de réunion ou la liberté d'expression. En cas de crise ou de menace, ces libertés peuvent être restreintes, par exemple par la surveillance, l'interdiction de réunion ou des mesures d'urgence. Le rapport entre liberté et sécurité est un dilemme politique classique.



Vous trouverez de plus amples informations dans la Constitution fédérale, articles 7 à 36 et sur le site web.



Constitution
fédérale

Dans un État démocratique, les mesures de sécurité doivent être proportionnées : elles ne peuvent restreindre les libertés fondamentales que dans la mesure où cela est nécessaire pour protéger la population. Les tribunaux, les parlements et les médias contrôlent l'action de l'État.

Cet équilibre peut toutefois varier en fonction de la menace : après des attentats terroristes ou en cas de crise, la société est souvent plus disposée à accepter des mesures de sécurité.

Exemples :

- Renforcement des contrôles dans les aéroports après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York
- Restrictions de la liberté de réunion pendant la pandémie de Covid-19

Questions concrètes

- Quand les restrictions à la liberté sont-elles justifiées ?
- Quel niveau de risque une société moderne doit-elle accepter ?
- Le besoin de sécurité change-t-il en temps de crise ?

Le sentiment de sécurité de la population suisse

La sécurité individuelle dépend fortement de la stabilité des institutions étatiques et de la situation sécuritaire internationale. Le sentiment subjectif de sécurité ne correspond pas toujours à la situation réelle en matière de sécurité. Les reportages dans les médias, les expériences personnelles ou les crises peuvent fortement influencer le sentiment de sécurité.

L'étude « Sécurité » de l'EPFZ recense chaque année le **sentiment de sécurité** de la population suisse sur la base d'un sondage représentatif. En 2025, 30 % des personnes interrogées ont évalué l'avenir de la Suisse de manière plutôt pessimiste à très pessimiste ; 69 % envisagent l'avenir de manière plutôt optimiste à très optimiste.



Étude
« Sécurité »

« COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR PROCHE DE LA SUISSE – DISONS POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES ? »

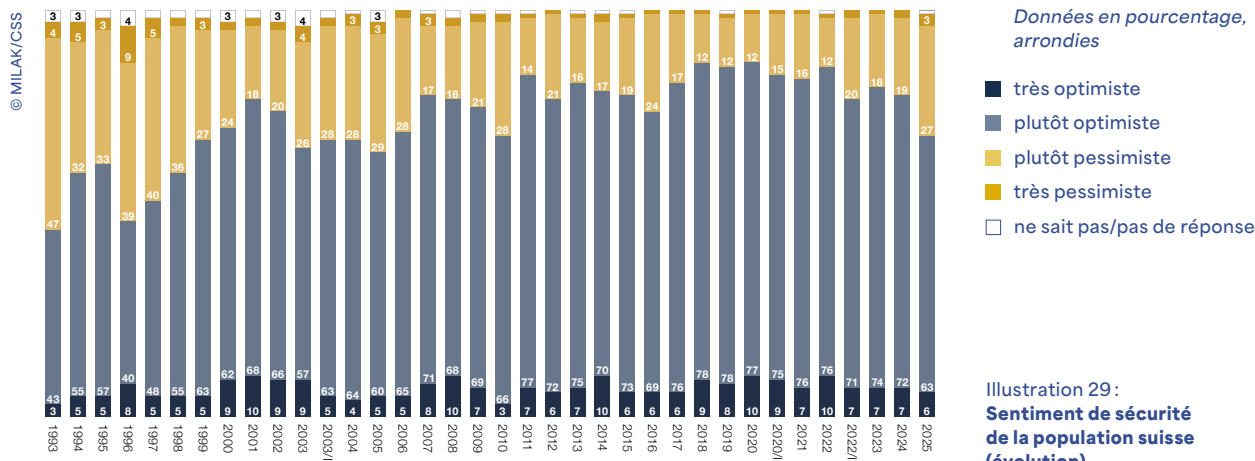


Illustration 29:
**Sentiment de sécurité
de la population suisse
(évolution)**



Baromètre des
préoccupations

En l'espace de quatre mois, l'invasion russe en Ukraine a entraîné une baisse du sentiment de sécurité en Suisse, qui était en hausse depuis des années.

UBS publie chaque année, en collaboration avec l'institut de recherche gfs.bern, le **baromètre des préoccupations** de la population suisse.

LES 20 PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES SUISSES

en % des votants

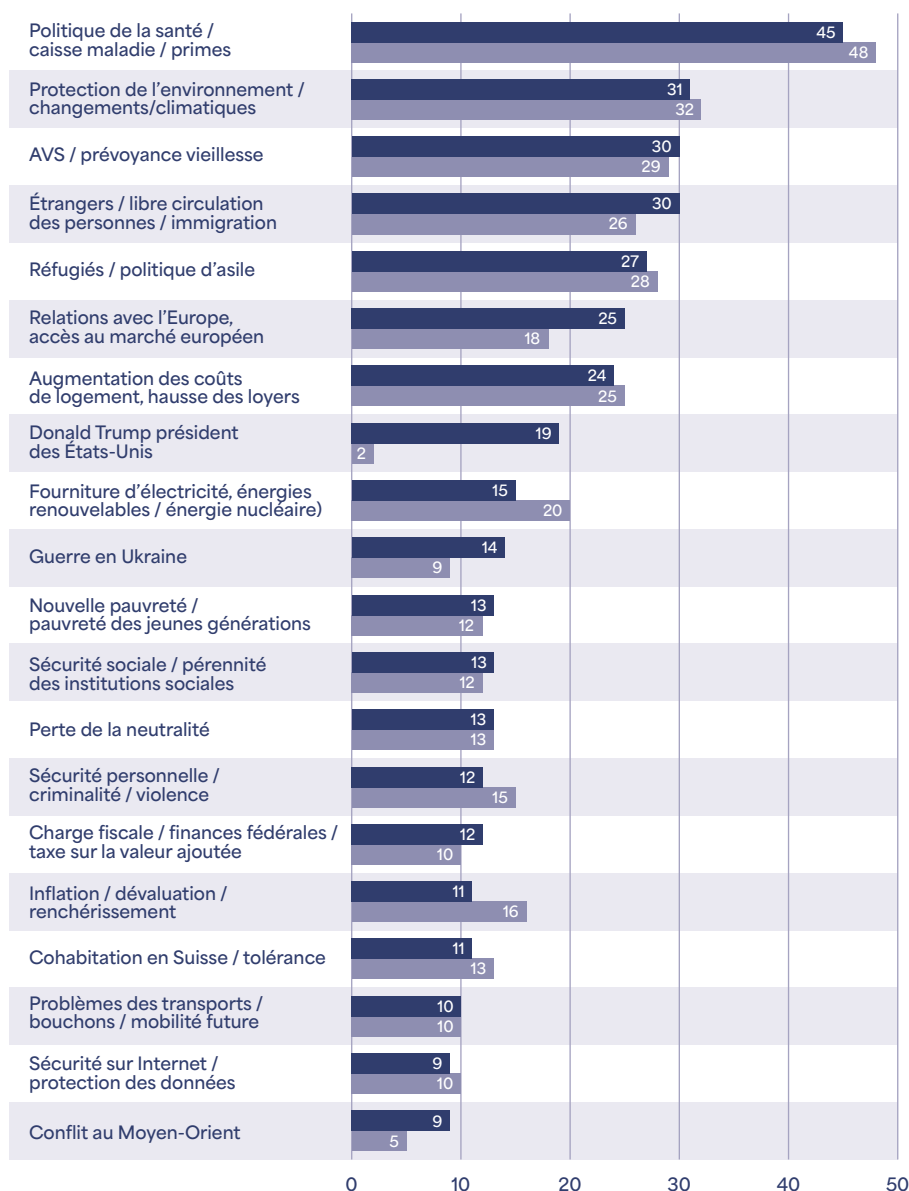


Illustration 30:
**Baromètre des préoccupations
de la population suisse**

Évaluation de la situation en matière de sécurité par le Service de renseignement de la Confédération

Dans son rapport « La sécurité de la Suisse 2025 » publié en juillet 2025, le Service de renseignement de la Confédération identifie les menaces suivantes :

a. Ordre mondial

« L'ordre international se trouve en profond bouleversement. Les contours d'une confrontation globale se dessinent, en premier lieu entre les États-Unis d'un côté, et la Chine et la Russie de l'autre. [...] La tendance stratégique globale la plus importante reste la rivalité entre les États-Unis et la Chine. Celle-ci va profondément marquer la politique mondiale en matière de sécurité dans les années à venir. L'un des aspects de cette rivalité est la lutte pour la domination technologique. [...] On ne sait pas encore dans quelle mesure et comment les États-Unis agiront à l'avenir comme puissance régulatrice mondiale ainsi que garants de la sécurité en Europe. [...] La Russie est convaincue qu'elle pourra poursuivre sa guerre d'agression contre l'Ukraine avec la même intensité en 2025. Le président Vladimir Poutine est décidé à intégrer fermement l'Ukraine dans la zone de pouvoir russe [...]. Vis-à-vis des États de l'UE et de l'OTAN, elle a renforcé en 2024 sa conduite hybride du conflit, en intensifiant notamment ses activités de sabotage. Dans ce contexte, des infrastructures en Suisse qui revêtent une importance critique pour ces mêmes États pourraient à l'avenir être visées par des attaques hybrides. Par ailleurs, les armes nucléaires comme instruments de puissance ont pris dès 2022 une importance sans précédent depuis la fin de la guerre froide. [...] L'Iran et son « axe de la résistance » sont sortis affaiblis de l'escalade régionale qui a suivi l'attaque terroriste de grande ampleur du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023. La chute du régime de Bachar el-Assad en Syrie, l'affaiblissement du Hezbollah au Liban et la décimation du Hamas dans la bande de Gaza ont fortement affecté l'Iran. » ①

① Rapport, pp. 8-9.

b. Espionnage

« Dans le contexte actuel, marqué par les guerres et les conflits, il est extrêmement probable que les moyens et les compétences d'une multitude de services de renseignement soient renforcés. [...] Depuis plusieurs décennies, notre pays constitue une importante zone d'opération en Europe, car il abrite un grand nombre de cibles intéressantes. » ②

② Rapport, p. 9.

c. Prolifération

« La guerre d'usure que la Russie mène contre l'Ukraine engendre d'énormes besoins en biens extrêmement variés. » ③

③ Rapport, p. 9.

d. Terrorisme

« La menace terroriste reste élevée. Elle devient toutefois plus diffuse [...]. Le phénomène de la radicalisation djihadiste en ligne, en particulier de jeunes, continuera de marquer la menace terroriste en Suisse. » ④

④ Rapport, p. 9.

e. Extrémisme violent

« Aptes à se mobiliser de façon spontanée, les milieux d'extrême gauche violents ont un potentiel de violence élevé. Quant aux milieux d'extrême droite violents, ils resteront actifs. » ⑤

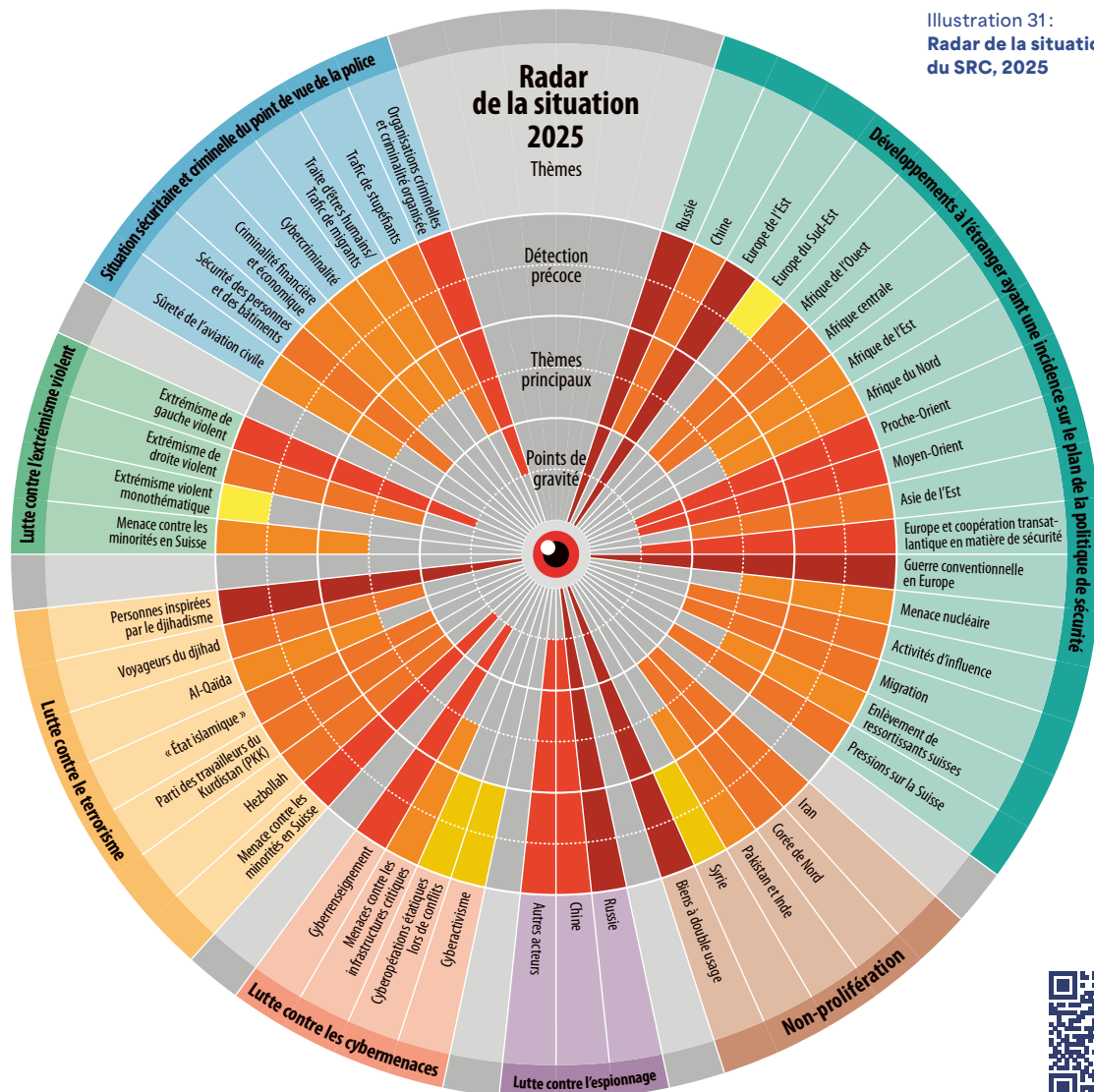
⑤ Rapport, pp. 9-10.

f. Menace pesant sur les infrastructures critiques

« Pour les exploitants d'infrastructures critiques en Suisse, les cyberattaques représentent une menace significative. Jusqu'à présent, aucune action de sabotage par des cyberacteurs étatiques n'a été observée en Suisse. » ⑥

⑥ Rapport, p. 10.

Illustration 31:
Radar de la situation
du SRC, 2025



Rapport « La sécurité de la Suisse 2025 »

Questions concrètes :

- Quelle est votre appréciation de la situation actuelle en matière de sécurité en Suisse ?
- Quels sont les facteurs qui influencent votre appréciation ?



Continuez sur le site web !

Découvrez-y la documentation sur le thème A2 « Sécurité au quotidien ».

B QUI ASSURE LA SÉCURITÉ ET QUEL EN EST LE COÛT ?

Vos notes :

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé) :

- | | |
|---|-------------------|
| B1 Aperçu des institutions | → brochure |
| B2 Le rôle des cantons | → site web |
| B3 Que peut coûter la sécurité ? | → brochure |

B1 Aperçu des institutions

En Suisse, la sécurité n'est pas assurée par une seule autorité. Elle résulte de **l'interaction de nombreux acteurs étatiques, privés et sociaux aux niveaux fédéral, cantonal et communal**. Outre la police, l'armée ou la protection civile, d'autres domaines étatiques contribuent également à la sécurité, tels que la santé publique, l'approvisionnement énergétique, la politique étrangère, la protection des frontières, la justice ou l'approvisionnement économique du pays. À cela s'ajoutent les entreprises privées qui exploitent des infrastructures critiques telles que les réseaux électriques, les télécommunications, les transports ou les services numériques, ainsi que la population elle-même, par exemple par le biais de mesures de prévention individuelles ou d'un comportement responsable dans la vie quotidienne et dans l'espace numérique.

La stratégie de la Confédération en matière de politique de sécurité (2026) donne une définition très large de la sécurité en introduisant **le principe de la sécurité d'ensemble** → voir module de base interdisciplinaire, pp. 13-14.

Réseau national de sécurité (RNS)

Le Réseau national de sécurité (RNS) a été créé en 2010 et institutionnalisé en 2016. Il sert en premier lieu à la coordination entre la Confédération, les cantons et (indirectement) les communes en cas de défis en matière de politique de sécurité – par exemple dans le contexte de grands événements (WEF, Conférence de haut niveau sur la paix en Ukraine 2024, etc.). Cette coordination/collaboration est testée dans le cadre d'exercices communs interorganisations, en prévision d'un réel cas d'urgence.

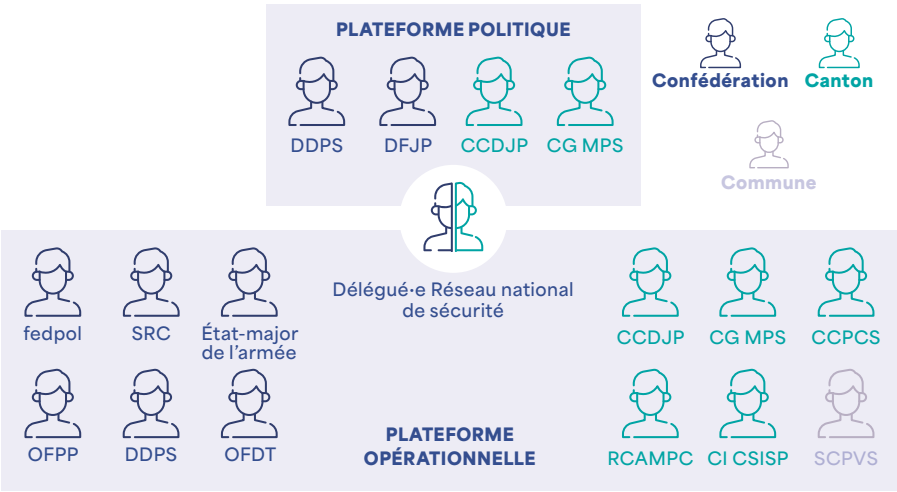


Illustration 32 : Réseau national de sécurité

- DDPS** : Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
- DFJP** : Département fédéral de justice et police
- CCDJP** : Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
- CG MPS** : Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers

- fedpol** : Office fédéral de la police
- SRC** : Service de renseignement de la Confédération
- OFPP** : Office fédéral de la protection de la population
- OFDT** : Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières
- CCPCS** : Conférence des commandants de police cantonaux de Suisse
- RCAMPC** : Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile
- CI CSISP** : Coordination des sapeurs-pompiers
- SCPVS** : Société des chefs de police des villes de Suisse

Police

En Suisse, la police est structurée selon les trois niveaux politiques : Office fédéral de la police (fedpol), corps de police cantonaux et communaux. Leur mission est de lutter contre les menaces et les troubles immédiats à la sécurité et à l'ordre publics, de protéger les personnes dont la vie et l'intégrité corporelle sont menacées et de prévenir et poursuivre les infractions pénales.

Questions concrètes :

- Faut-il renforcer ou réduire les effectifs et le budget de la police ?
- Faut-il moderniser l'équipement de la police ?

Protection de la population

Le système coordonné de protection de la population (Office fédéral de la protection de la population, police, sapeurs-pompiers, santé publique, services techniques et protection civile) est chargé de protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe et de situation d'urgence ainsi qu'en cas de conflit armé. La protection de la population assure la conduite, la protection, le sauvetage et l'aide lors de la gestion de tels événements. Elle contribue à limiter les dommages et à maîtriser la crise.

Question concrète :

- Faut-il continuer à développer les dispositifs d'alerte en cas de catastrophe ?

Défense

L'armée suisse a pour mission de défendre le pays, de soutenir les autorités civiles et de contribuer à la promotion de la paix. En 2025, l'armée comptait environ 146 000 personnes et fonctionne selon le principe de milice : la plupart des soldat-e-s accomplissent leur service parallèlement à leur profession civile.

Questions concrètes :

- Faut-il augmenter le personnel de l'armée suisse, la moderniser, la professionnaliser ou la démanteler ?
- Faut-il introduire une obligation de service pour tous et, si oui, sous quelle forme ?

Service civil

Le service civil a été créé en 1996 afin de résoudre le problème de l'objection de conscience. Les personnes astreintes au service civil accomplissent des tâches d'assistance, notamment dans les domaines de la santé, du social, de l'environnement et de la protection de la nature. En tant qu'instrument de la politique de sécurité de la Confédération, le service civil contribue, en cas de besoin, à la prévention et à la gestion des catastrophes et des situations d'urgence, et soutient la reconstruction qui s'ensuit.

Questions concrètes :

- Quel rôle le service civil doit-il jouer dans la politique de sécurité suisse ?
- Le service civil est-il une alternative attrayante à l'armée ou affaiblit-il la capacité de défense de la Suisse ?

Service de renseignement de la Confédération (SRC)

Le SRC a pour mission de prévenir et d'évaluer la situation dans les domaines du terrorisme, de l'extrémisme violent, de l'espionnage et de la prolifération des armes de destruction massive. Cela implique l'acquisition d'informations sur les conflits à l'étranger qui sont significatives pour la politique de sécurité. Le SRC soutient la Confédération et les autorités de poursuite pénale ainsi que d'autres autorités à l'aide de la recherche d'informations autorisée sur des personnes et des organisations suspectes. Il publie chaque année un rapport de situation.

Questions concrètes :

- Le SRC doit-il être renforcé ou supprimé ?
- Les compétences du SRC doivent-elles être élargies afin, par exemple, de pouvoir également obtenir des informations étendues au niveau national ?



Continuez sur le site web !

Découvrez-y les documents relatifs au thème B2 « Le rôle des cantons ».



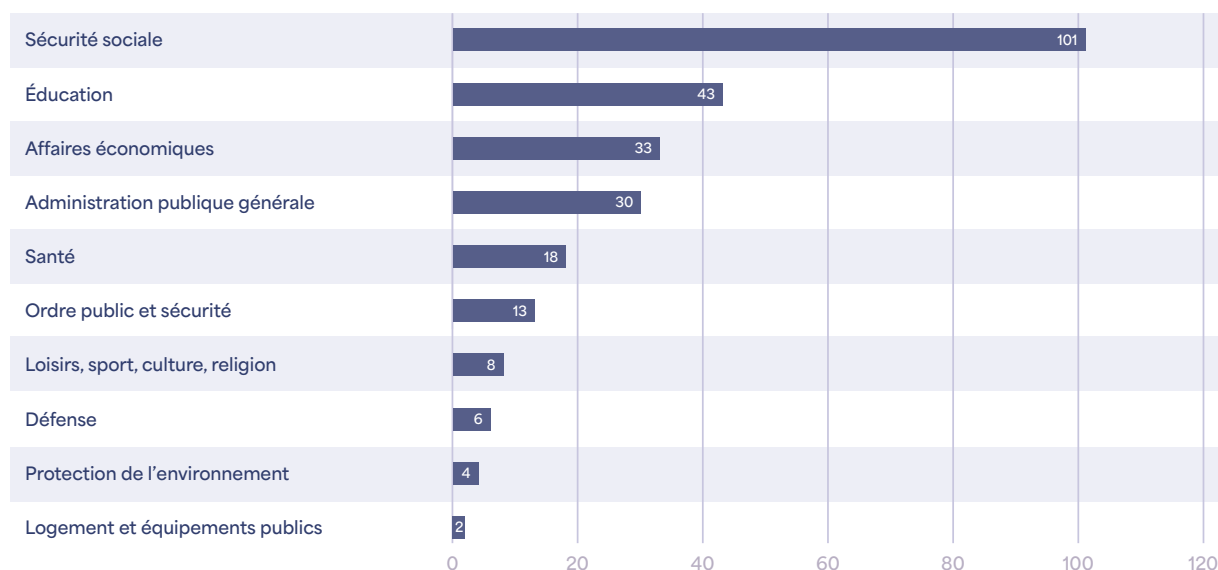
B3 Que peut coûter la sécurité ?

Le débat sur la répartition des ressources de l'État pour assurer la sécurité est hautement politique. Quel domaine de la sécurité doit recevoir combien de ressources ? Cette question fait l'objet de discussions passionnées dans les débats parlementaires. En 2021, la Suisse a dépensé environ 123 milliards de francs pour les domaines directement liés à la sécurité ; le montant total des dépenses de l'État s'élevait à 267 milliards de francs. Sous la rubrique « Sécurité sociale » sont incluses les dépenses pour les assurances sociales (AVS, AI, assurances chômage, prestations complémentaires, assurances maladie, réductions de primes, soutien aux requérants d'asile). La rubrique « Ordre public et sécurité » comprend les coûts de la police, des pompiers, des tribunaux, de la justice et de l'exécution des peines. La rubrique « Défense » comprend le budget de la défense militaire et de la protection civile.

Illustration 33 :
Dépenses publiques de la Suisse, 2021 (OFS)

DÉPENSES PUBLIQUES DE LA SUISSE PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ, 2022

en milliards de francs

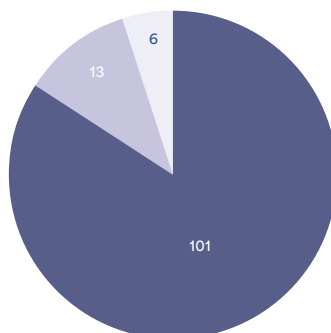


en milliards de francs

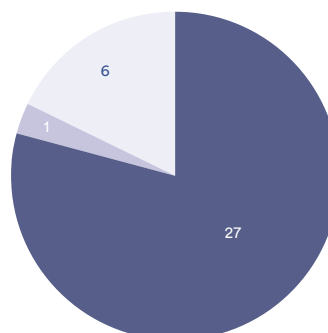
- Sécurité sociale
- Ordre public et sécurité
- Défense

Illustration 34 :
Dépenses de sécurité de la
Suisse et de la Confédération
en particulier, 2022
(OFS)

DÉPENSES DE LA SUISSE LIÉES À LA SÉCURITÉ (CONFÉDÉRATION, CANTONS, COMMUNES), 2022



DÉPENSES DE LA CONFÉDÉRATION LIÉES À LA SÉCURITÉ, 2022



Augmentation du budget de l'armée

Depuis l'attaque russe contre l'Ukraine en 2022, le financement de l'armée fait l'objet d'un débat intense en Suisse. Le Parlement et le Conseil fédéral ont décidé d'augmenter progressivement les dépenses militaires. L'objectif est d'améliorer la capacité de défense et de moderniser l'équipement.

Cette augmentation est controversée sur le plan politique.

Les personnes favorables à l'augmentation affirment que la guerre en Europe a montré que même les États neutres doivent renforcer leur défense. L'armée a besoin de moyens supplémentaires pour l'équipement, la cyberdéfense, la défense aérienne et la formation.

Les détracteurs mettent en revanche en garde contre l'augmentation des dépenses publiques et les conflits d'objectifs avec d'autres domaines tels que la politique sociale, la protection du climat ou la coopération internationale. Ils se demandent si plus d'argent apporte automatiquement plus de sécurité et comment les dépenses supplémentaires doivent être financées.

Le débat met en évidence le problème fondamental de la politique de sécurité de l'État : une sécurité accrue nécessite souvent des dépenses plus élevées, mais les ressources financières de l'État sont limitées et doivent être réparties entre différentes tâches.

Questions concrètes :

- La Suisse devrait-elle dépenser plus d'argent pour la défense ? Si oui, combien et comment investir ?
- Comment augmenter le budget sans grever le frein à l'endettement ni devoir faire des économies dans d'autres domaines ?

Quelle est la suite ?

Décidez maintenant d'une ou de plusieurs questions concrètes pour la table ronde et préparez la mise en scène (tâche définie au début du module).

© LA NEUTRALITÉ RENFORCE-T-ELLE OU AFFAIBLIT-ELLE LA SÉCURITÉ DE LA SUISSE ?

Vos notes :

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé) :

C1 Fondements de la neutralité suisse

→ **brochure**

C2 Débats actuels sur la neutralité

→ **site web**

c1 Fondements de la neutralité suisse

Depuis plus de 200 ans – plus précisément depuis le Congrès de Vienne de 1814–1815 – la neutralité armée de la Suisse est reconnue au niveau international. Depuis lors, la Suisse n’a pas été directement impliquée dans des guerres.

⑦ Entretien avec
Jean-Claude Juncker dans
« Finanz und Wirtschaft »,
25.4.2023.

Questions concrètes :

- Peut-on en déduire que la neutralité augmente la sécurité de la Suisse ?
- La neutralité suisse doit-elle être modifiée sur le plan juridique et/ou politique ?
- La neutralité face à des régimes peu vertueux et en cas de violations des droits de l’homme ou des droits internationaux est-elle éthiquement acceptable ?
- L’ancien président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, dit : « La neutralité ne vaut que dans la mesure où elle est respectée par les autres. » ⑦ – Dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord avec cette opinion ?
- Comment évalueriez-vous personnellement l’effet protecteur de la neutralité suisse ? Justifiez votre réponse.
- La neutralité sert-elle la cohésion de la population suisse ?
- La neutralité armée : Que signifie la neutralité suisse pour la sécurité du pays ? Qui pourrait venir en aide à la Suisse en cas d’attaque militaire ?

Qu’est-ce que la neutralité ?

La Suisse est neutre depuis plusieurs siècles. Au cours de l’histoire, sa neutralité s’est révélée être un instrument efficace de politique de sécurité et extérieure dans divers contextes géopolitiques et dans le cadre de plusieurs conflits. La neutralité de la Suisse n’a jamais été une fin en soi, mais toujours un instrument de défense de ses intérêts – à commencer par la sécurité, l’indépendance et la prospérité du pays – et de ses valeurs. Ces intérêts et ces valeurs sont inscrits dans la Constitution. [...]

La neutralité de la Suisse possède les cinq caractéristiques suivantes :

- Premièrement, la Suisse est toujours neutre et s’est donc dotée d’un statut de neutralité **permanente**, qu’elle applique dans tous les cas de guerre entre États. Cette neutralité permanente est reconnue par le droit international. Il s’agit d’un statut juridique international spécifique à la Suisse, dont seule l’Autriche dispose par ailleurs en Europe.
- Deuxièmement, la neutralité de la Suisse est **librement choisie**. Même si ce statut bénéficie d’une reconnaissance internationale et est consacré par le droit international, la Suisse est libre d’y renoncer unilatéralement. [...]
- Troisièmement, la neutralité de la Suisse est **armée**. Cela signifie que la Suisse est en mesure de défendre son territoire et qu’elle est prête à le faire. Le fait d’être armée lui permet de faire valoir son propre statut de neutralité. Ceci contribue ainsi à la crédibilité et à l’efficacité de la neutralité de la Suisse.

- Quatrièmement, la Suisse n'a **pas mené de politique d'expansion** depuis le milieu du XVI^e siècle. [...] Cette attitude pacifique à l'égard des autres États contribue largement à la crédibilité de la neutralité.
- Cinquièmement, la neutralité de la Suisse n'est **pas une neutralité d'opinion**. La neutralité n'interdit ni à la Suisse en tant qu'État ni à ses citoyennes et citoyens d'exprimer librement leur opinion sur les événements internationaux et de prendre position. ⑧

⑧ Clarté et orientation de la politique de neutralité. Rapport du Conseil fédéral. Berne 2022, pp. 1-3.

Le **droit de la neutralité** s'est développé au cours du XIX^e siècle en tant que droit international coutumier et a été codifié en 1907 dans deux conventions de La Haye. La Suisse a adhéré à ces conventions en 1910. Le droit de la neutralité ne s'applique qu'aux conflits armés internationaux. Il comporte des droits et des obligations :

Droits :

- Droit à l'inviolabilité de son propre territoire
- Droit à la légitime défense
- Droit à la libre circulation des marchandises

Obligations :

- Interdiction de mettre son territoire à la disposition d'une partie belligérante
- Pas de soutien militaire dans les conflits armés
- Interdiction de livrer des biens destinés à la guerre (principe d'égalité de traitement)

La conception de la **politique de neutralité** relève de la compétence de l'État neutre. L'État neutre définit sa politique de neutralité de manière autonome et peut l'adapter au fil du temps en fonction des circonstances et de ses intérêts. La politique de neutralité dépend également de la manière dont la neutralité est comprise : comme un simple instrument de politique de sécurité et de politique étrangère ou comme une maxime générale de politique étrangère fondée sur le principe d'impartialité.

La neutralité, une chance pour la promotion de la paix

Grâce à sa neutralité, à sa tradition humanitaire, à son expérience et à son savoir-faire, la Suisse jouit d'une crédibilité élevée dans le domaine de la promotion de la paix.

Art. 54, al. 2, Constitution fédérale : « La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles. » ⑨

⑨ Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). La neutralité de la Suisse. Berne 2022, p. 14.



Continuez sur le site web !

Découvrez-y les documents relatifs au thème C2 « Débats actuels sur la neutralité ».





LA POLITIQUE DE PAIX RENFORCE-T-ELLE LA SÉCURITÉ DE LA SUISSE ?

Vos notes :

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé) :

- | | |
|--|------------|
| D1 Promotion de la paix – une tâche
étatique et privée | → brochure |
| D2 Formes et exemples de promotion
de la paix avec participation suisse | → brochure |
| D3 Les organisations suisses
de promotion de la paix | → site web |
| D4 Opinions | → site web |

D1 **Promotion de la paix – une tâche étatique et privée**

La paix mondiale serait la meilleure garantie de sécurité – pour la Suisse également. Des efforts ont été entrepris à maintes reprises pour établir et maintenir la paix mondiale depuis 1945, surtout dans le cadre de l’ONU. Dans ce contexte, la Charte des droits de l’homme de 1984 a également établi un lien entre la paix et les droits de l’homme. La conviction derrière tout cela est qu’on ne peut parler de paix que si les gens peuvent satisfaire leurs besoins fondamentaux et ne sont pas opprimés.

Bien que la paix mondiale ne puisse probablement pas être atteinte, de nombreuses initiatives se consacrent à l’engagement en faveur des droits de l’homme et de la paix. La promotion de la paix et le respect des droits de l’homme sont inscrits dans la Constitution fédérale (art. 2 et 54) en tant que buts de l’État.

En 2004, la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l’homme est entrée en vigueur. Elle règle avant tout le financement et la collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) ; celles-ci s’engagent principalement pour la paix et les droits de l’homme.

En 1993, l’Assemblée générale de l’ONU avait décidé de contraindre les États membres à créer une institution nationale des droits de l’homme. Celle-ci doit analyser la situation des droits de l’homme dans l’État concerné, intervenir en conséquence si nécessaire et mettre en réseau les autres ONG. En 2001, le processus parlementaire pour la création d’une telle institution a commencé en Suisse. En 2011, le Conseil fédéral a décidé de lancer un projet pilote limité dans le temps, qu’il a doté d’un million de francs. Mais contrairement à ce qu’exige la résolution de l’ONU, le projet n’est pas indépendant de l’État. Diverses interventions parlementaires et des pressions de la part des organisations de l’ONU ont relancé à plusieurs reprises le processus qui traînait en longueur, ce qui a permis à l’institution d’être opérationnelle à partir de mai 2023. Les organisations de l’ONU critiquent toutefois le manque de compétences en matière de surveillance et le financement limité.



D2 Formes et exemples de la promotion de la paix avec participation suisse

« Bons offices »

Voici quelques exemples de ce que l'on appelle les « bons offices » :

- Mandats de puissance protectrice entre deux États qui n'entretiennent plus de relations diplomatiques ; actuellement États-Unis–Iran, Russie–Géorgie, etc.
- Fonction d'État hôte pour des conférences internationales, notamment à Genève, par exemple : pourparlers de paix sur la Syrie (depuis 2013), accord sur le nucléaire iranien (2008–2015), conférence de haut niveau sur la paix en Ukraine (2024), etc.
- Rôle d'intermédiaire (médiation) dans les conflits inter- et intra-étatiques ; Colombie (cessez-le-feu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie FARC, 2012–2016), Ukraine (2014), Mozambique (2017), Serbie–Kosovo (dès 1991), etc.
- Collaboration à la Commission de l'ONU pour la promotion de la paix, instituée en 2005 par le Conseil de sécurité, et cofinancement du Fonds de l'ONU pour la promotion de la paix, qui sert à financer les interventions de paix directement nécessaires en cas de crise.

Promotion militaire de la paix

L'Armée suisse (centre de compétences SWISSINT) soutient la promotion militaire de la paix dans le cadre d'organisations internationales telles que l'ONU, l'OTAN et l'UE. Depuis 2005, tous les États membres de l'ONU ont la responsabilité de protéger leur population contre les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les génocides (« Responsibility to Protect »).



Opérations de paix

La Suisse fournit des contributions dans le cadre de soutiens financiers, de missions de promotion de la paix et de la mise à disposition d'experts. Les missions d'experts comprennent la formation et le conseil des forces de sécurité et des administrations locales ainsi que l'aide au déminage humanitaire (élimination des munitions non explosées au profit de la population civile).



© SWISSINT

Illustration 36 :
Participation de la Suisse
aux opérations de paix

Exemples de missions de promotion de la paix :

- Depuis 1953 : la **Commission de supervision des nations neutres en Corée (NNSC)**, première et plus ancienne mission de promotion de la paix de l'armée suisse, a pour mission de surveiller l'accord d'armistice entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.
- Depuis 1999 : **engagement de la Swisscoy pour le maintien de la paix au Kosovo**. L'État est toujours en conflit avec la Serbie et sa population est divisée entre une majorité d'Albanais du Kosovo et une minorité de Serbes du Kosovo. L'OTAN assure aujourd'hui la paix avec une troupe d'environ 4600 personnes (KFOR, Kosovo-Force), à laquelle la Suisse contribue avec un contingent de 195 personnes (Swisscoy). Au début de la mission, il s'agissait de troupes armées ; aujourd'hui, l'accent est mis sur la surveillance, la fonction policière, le contact avec la population, l'aide médicale et l'aide au déminage. En comparaison avec d'autres unités militaires en Suisse, la Swisscoy a la plus forte proportion de femmes (près de 20 %). Pour les femmes de la population locale, il est essentiel d'avoir des interlocutrices du même sexe.

Questions concrètes :

- Pouvez-vous imaginer d'autres formes possibles de promotion de la paix par la Suisse ?
- Jugez-vous la participation d'un État neutre à la promotion militaire de la paix plutôt comme une contradiction ou une condition nécessaire ?



Continuez sur le site web !

Découvrez-y les documents relatifs au thème D3 « Les organisations suisses de promotion de la paix » et au thème D4 « Opinions ».

E EXPORTATIONS DE MATÉRIEL DE GUERRE : RENFORCER OU AFFAIBLIR LA SÉCURITÉ DE LA SUISSE ?

Vos notes :

Aussi bien dans la brochure que sur le site web, des documents sont à votre disposition pour vous aider à vous préparer à la table ronde. Les documents sont classés par thème (ordre recommandé) :

- | | |
|---|------------|
| E1 Statistiques | → brochure |
| E2 Évolution des réglementations sur les exportations de matériel de guerre | → brochure |
| E3 Positions contradictoires | → brochure |
| E4 Exportations critiques de matériel de guerre ayant suscité des débats publics | → site web |

E1 Statistiques

Évolution des exportations suisses de matériel de guerre



La valeur absolue des exportations de matériel de guerre reflète les tensions mondiales des quinze dernières années. Toutefois, si l'on se réfère à leur part dans le volume total des exportations de la Suisse, l'image est modifiée : en 1987, pendant la guerre froide, elles représentaient 0,86 % des exportations ; en 2024, elles auront été divisées par cinq, pour atteindre 0,17 %. ⁽¹⁰⁾

Illustration 37 :
Évolution des exportations de matériel de guerre depuis 1983 (SECO)

⁽¹⁰⁾ Source : Secrétariat d'État à l'économie (SECO).
Dossier : Exportation de matériel de guerre en 2024. Berne 2025.

Pays destinataires finaux des exportations suisses de matériel de guerre

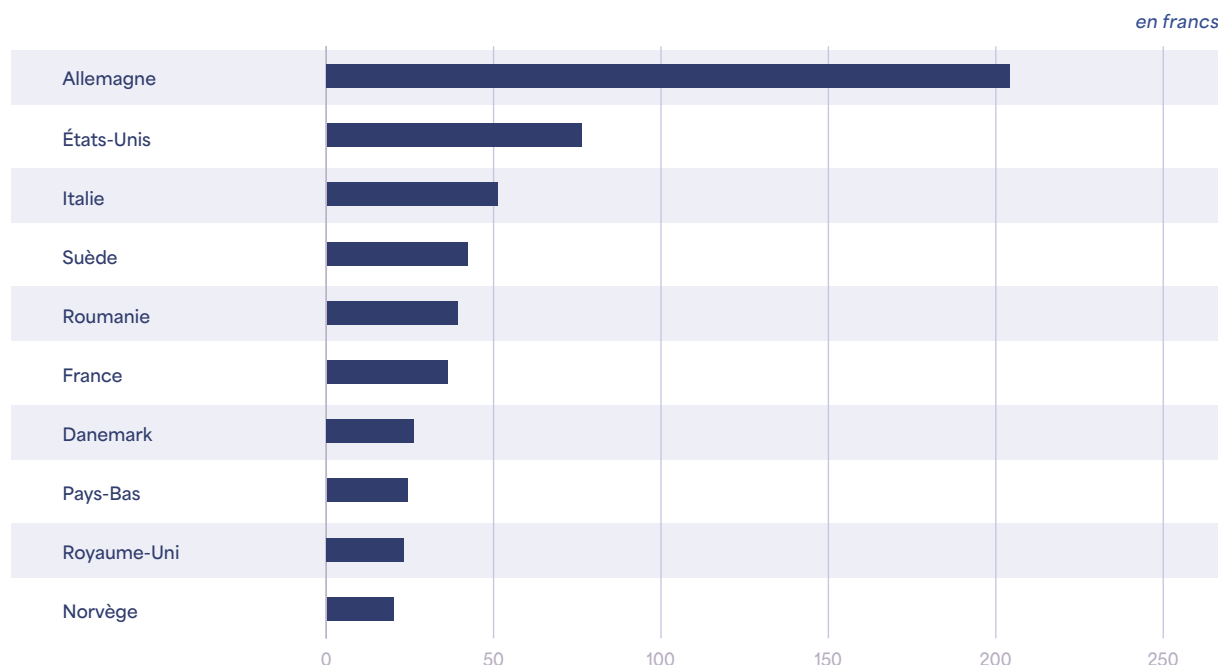
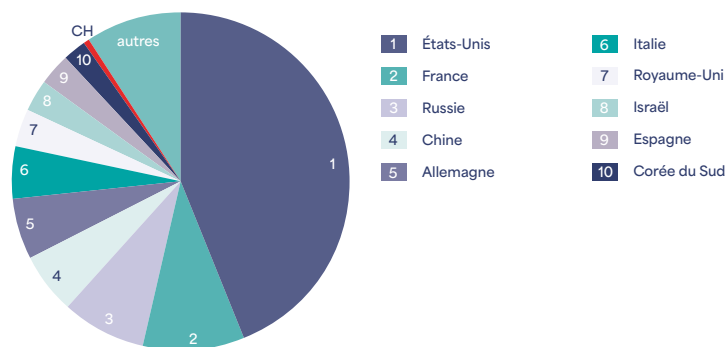


Illustration 38 :
Pays destinataires des exportations suisses de matériel de guerre, 2024 (SECO)

Parmi les 60 pays acheteurs au total en 2024, l'Allemagne (204 millions), les États-Unis (76 millions), l'Italie (51 millions) et la Suède (42 millions) ont été les principaux destinataires des exportations suisses de matériel de guerre. Les pays acheteurs et leurs parts peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

Part de la Suisse dans les exportations mondiales d'armes

Illustration 39:
Part de la Suisse dans les
exportations mondiales
d'armes, 2020-2024 (SIPRI)



Entre 2020 et 2024, les ventes provenant de Suisse ont représenté en moyenne 0,4 % des exportations mondiales d'armes, plaçant ainsi la Suisse au 19^e rang mondial.

E2 Évolution des réglementations sur les exportations de matériel de guerre



Loi fédérale sur le
matériel de guerre



Ordonnance sur le
matériel de guerre

1996 : La **loi fédérale sur le matériel de guerre** définissait le matériel de guerre ainsi que sa fabrication, son commerce et son financement. Elle confie au Conseil fédéral le soin de prendre des décisions au cas par cas dans ce cadre.

1998 : Le Conseil fédéral a édicté l'**ordonnance sur le matériel de guerre**. Celle-ci définissait le matériel de guerre ainsi que ses composants et le transfert de matériel de guerre exporté. Elle confie les décisions au cas par cas au Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

2008 : Sous la pression de l'initiative du GSsA contre les exportations de matériel de guerre (finalement rejetée en 2009), le Conseil fédéral a précisé et rendu plus stricte l'ordonnance sur le matériel de guerre : l'exportation vers des pays touchés par des guerres civiles ou des violations systématiques des droits de l'homme, ainsi que vers ceux qui ne donnaient pas de garantie contre une nouvelle transmission de matériel de guerre, a été interdite.

2014 : En raison de la baisse des exportations et de la pénalisation de l'industrie suisse de l'armement, le Conseil fédéral a facilité, sous la pression du Parlement, l'exportation de matériel de guerre vers des pays où les droits de l'homme sont systématiquement violés.

2018 : Le Conseil fédéral voulait assouplir l'ordonnance sur le matériel de guerre : les exportations de matériel de guerre devraient également être possibles vers des pays en guerre civile, si le matériel de guerre n'est pas utilisé contre sa propre population.

2019 : L'opposition à cet assouplissement a donné naissance à l'« initiative correctrice ». Celle-ci a été déposée en 2019 et retirée en 2021–2022 au profit d'un contre-projet décidé au Parlement. La décision d'exporter du matériel de guerre devait ensuite revenir au Parlement et être fixée plus concrètement dans la loi.

2020 : Rejet de l'initiative « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre ». Celle-ci voulait notamment obliger la Banque nationale suisse et les caisses de pension à ne pas investir dans des entreprises qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires annuel dans la production de matériel de guerre.

2022 / 2023 : Plusieurs États voulaient soutenir l'Ukraine dans sa guerre contre la Russie avec du matériel de guerre acheté en Suisse (p. ex. l'Allemagne avec des munitions, le Danemark avec des chars). Le Conseil fédéral n'a toutefois pas pu autoriser cette nouvelle exportation en raison des prescriptions existantes. Une discussion s'est donc engagée sur la question de savoir si l'interdiction de transmettre du matériel militaire exporté ne devrait pas être assouplie. Des interventions en ce sens sont en suspens au Parlement.

2025 : Le Parlement s'est mis d'accord sur une modification de la loi sur le matériel de guerre. Premièrement, l'obligation de déclaration de non-réexportation a été supprimée ; elle peut toutefois continuer d'être exigée pour des raisons de politique étrangère, de neutralité ou de sécurité. Deuxièmement, le critère de refus jusqu'ici obligatoire en cas de conflit armé ne s'applique plus à certains États partenaires et n'est plus requis que dans des circonstances exceptionnelles ou en cas d'obligations internationales. Troisièmement, le Conseil fédéral a obtenu une compétence dérogatoire : dans des situations exceptionnelles, il peut déroger aux critères d'autorisation si cela est nécessaire pour préserver les intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère ou de sécurité.

2026 : Une alliance d'organisations pacifistes, religieuses et de développement ainsi que des partis de centre gauche ont lancé un référendum contre la révision. Si suffisamment de signatures sont recueillies, un référendum sera organisé (situation début 2026).

Questions concrètes :

- Quelles sont les décisions et l'évolution de la réglementation concernant les exportations de matériel de guerre que vous approuvez ou critiquez ?
- Quels arguments de la comparaison suivante vous semblent plutôt valables, ou au contraire ne vous semblent pas valables ?

E3 Positions contradictoires

Arguments en faveur des exportations de matériel de guerre

- L'économie suisse et le secteur technologique ont besoin d'une industrie de l'armement qui puisse exporter pour être rentable.
- Sans industrie nationale de l'armement, l'armée suisse dépendrait des importations, ce qui entraînerait une dépendance vis-à-vis d'autres États. La mise en place d'une industrie de l'armement en temps de crise prend trop de temps.
- L'industrie de l'armement fait partie du secteur des hautes technologies (par exemple, capteurs, électronique, construction mécanique). Les exportations garantissent des emplois, un savoir-faire et la recherche.

- La Suisse dispose de règles strictes en matière d'exportation de matériel de guerre. Les coopérations internationales dans le domaine de la sécurité (par exemple avec des partenaires européens) nécessitent toutefois souvent des produits exportables.
- Avec moins de 1% des exportations mondiales, la Suisse est un acteur insignifiant. Si elle disparaissait, d'autres pays exporteraient davantage.

Arguments contre les exportations de matériel de guerre

- En exportant du matériel de guerre, la Suisse contribue à l'armement mondial.
- Il existe un risque que les armes soient utilisées dans le cadre de violations des droits humains ou de guerres.
- Les exportations de matériel de guerre ne représentent qu'une part infime des exportations totales; la Suisse pourrait y renoncer sans problème.
- Les exportations de matériel de guerre ne peuvent pas être suffisamment contrôlées, comme l'a constaté le Contrôle fédéral des finances.^⑪
- Les scandales à répétition concernant la participation ou la réexportation de matériel de guerre suisse pourraient nuire à la crédibilité de la Suisse et à sa neutralité.

⑪ Contrôle fédéral des finances (CDF). Audit du contrôle du transfert de matériel de guerre. Berne 2018.



Continuez sur le site web !

Découvrez-y les documents relatifs au thème E4 « Exportations critiques de matériel de guerre ayant suscité des débats publics ».

SOURCES

- Illustration 1** → Source : Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS). La stratégie en matière de politique de sécurité 2026, <https://www.sepos.admin.ch/fr/strategie-de-politique-de-securite>, consulté le 10.02.2026.
- Illustration 3** → Manuel « La protection civile », Office fédéral de la protection de la population. Berne 2024, p. 7.
- Illustration 4** → Simplifié d'après : Office fédéral de la statistique (OFS). Schéma des modes opératoires de la criminalité numérique. Complément à l'aide à la saisie pour la statistique policière de la criminalité (SPC). 2023.
- Illustration 7** → D'après : <https://ourworldindata.org/terrorism>, consulté le 21.01.2025. Sources : Global Terrorism Database (GTD) et RAND Database of World-wide Terrorism Incidents.
- Illustration 8** → Office fédéral de la police (fedpol). La Suisse est active, <https://www.fedpol.admin.ch/fr/la-suisse-est-active>, consulté le 16.03.2026.
- Illustration 11** → Wikimedia Commons.
- Illustration 12** → DDPS. Rapport Avenir des forces terrestres. 2019, p. 34.
- Illustration 13** → D'après : Armée suisse. Règlement 50.030 f. Conduite tactique 17. Berne 2018, p. 4.
- Illustration 14** → Graphique supérieure d'après : Glasl, Friedrich. Konfliktmanagement. Diagnose und Behandlung von Konflikten in Organisationen. Berne/ Stuttgart 1980, p. 237.
- Illustration 15** → DDPS. Rapport Avenir des forces terrestres. 2019, p. 34.
- Illustration 16** → Wikimedia Commons ; photographe : Theodor Strübin, 1942.
- Illustration 18** → Wikimedia Commons ; archives I. M. Bondarenko.
- Illustration 19** → Archives d'histoire contemporaine ETH Zurich : NL Werner Rings / 429.
- Illustration 20** → Bibliothek am Guisanplatz, Berne : source inconnue, 1950.
- Illustration 21** → Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques ; photographe : Comet Photo AG (Zurich).
- Illustration 22** → Photo mise à disposition par Susi Noger-Nuber.
- Illustration 23** → Image fixe tirée du reportage « Polizeiaussagen gegen Bezirksanwalt » dans l'émission de la SRF « Blickpunkt », 10.04.1981.
- Illustration 24** → Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques ; photographe : Comet Photo AG (Zurich).
- Illustration 25** → Bibliothèque de l'ETH Zurich, archives photographiques ; photographe : Comet Photo AG (Zurich).
- Illustration 26** → Wikimedia Commons ; Services du Parlement suisse.
- Illustration 27** → Wikimedia Commons ; Chancellerie fédérale.
- Illustration 28** → Photo mise à disposition par Mengia Caflisch ; photographe inconnu.
- Illustration 29** → Szvircsev Tresch, Tibor et al. « Sicherheit 2025. Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend. », Académie militaire (MILAK) à l'ETH Zurich et Center for Security Studies (CSS), ETH Zurich, 2025.
- Illustration 30** → D'après : Baromètre des préoccupations UBS 2024/2025, <https://www.ubs.com/ch/fr/microsites/worry-barometer.html>, consulté le 10.02.2025.
- Illustration 31** → Source : Service de renseignement de la Confédération (SRC). La sécurité de la Suisse. Rapport de situation du Service de renseignement de la Confédération 2025. Berne 2025, p. 11.
- Illustration 32** → D'après : Réseau national de sécurité (RNS). Le Réseau national de sécurité : organisation et activités. Brochure d'information. 2022.
- Illustration 33** → Source : Office fédéral de la statistique (OFS). Dépenses publiques par domaine d'activité (COFOG), <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.je-d-04.02.04.03.html>, consulté le 10.02.2025.
- Illustration 34** → Source : Office fédéral de la statistique (OFS). Dépenses publiques par domaine d'activité (COFOG), <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.je-d-04.02.04.03.html>, consulté le 10.02.2025.
- Illustration 36** → SWISSINT, <https://www.peace-support.ch/fr/missions>, consulté le 10.02.2026.
- Illustration 37** → Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Dossier : Exportation de matériel de guerre en 2023. Berne 2025.
- Illustration 38** → Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Dossier : Exportation de matériel de guerre en 2023. Berne 2025.
- Illustration 39** → SIPRI Arms Transfers Database, <https://www.sipri.org/databases/armstransfers>, consulté le 10.02.2026.

REMERCIEMENTS

Le matériel pédagogique « **La sécurité : parlons-en ! – Questions autour de la politique de sécurité de la Suisse** » a pu être réalisé grâce à l'aimable soutien de la fondation Bernische Winkelried- und Laupen-Stiftung.

Nous remercions vivement les experts qui ont accepté de se prêter à des interviews vidéo :

- Conflit armé : sergent Can Sayilir, lieutenant Irina Martinetti, lieutenant Lorenzo Annuario, lieutenant Greta Merelli, lieutenant-colonel EMG Corina Gantenbein et lieutenant-colonel EMG Alex Spora
- L'armement militaire : Moritz Glatthard (SECO) et D^r Quentin Ladetto (armasuisse)
- Catastrophes et situations d'urgence : Sven Eggli, Frédéric Voirol et Vera Kalt de l'OPC Biel/Bienne Regio ainsi que Karin Kayser-Frutschi, directrice de la justice et de la sécurité du canton de Nidwald
- Extrémisme : Thomas Gerber, responsable du service d'intervention contre la radicalisation et l'extrémisme violent du canton de Zurich, et Isabelle Graber, porte-parole du Service de renseignement de la Confédération
- Cybermenace : le major Gregor Hofer et le commandant de corps Thomas Süssli, ancien chef de l'armée

Un grand merci aux conseillers pratiques Anna Richi (Gymnasium Hottingen), Damian Studer (Kollegium Spiritus Sanctus Brig) et Thomas Hof (Kantonsschule Olten) ainsi qu'aux autres enseignants impliqués pour leur expérience pratique et leurs conseils didactiques.

Un grand merci à Bernard Wicht (CDIP) pour son soutien au lancement, au développement et à la diffusion de ce matériel pédagogique.

Vos notes :